



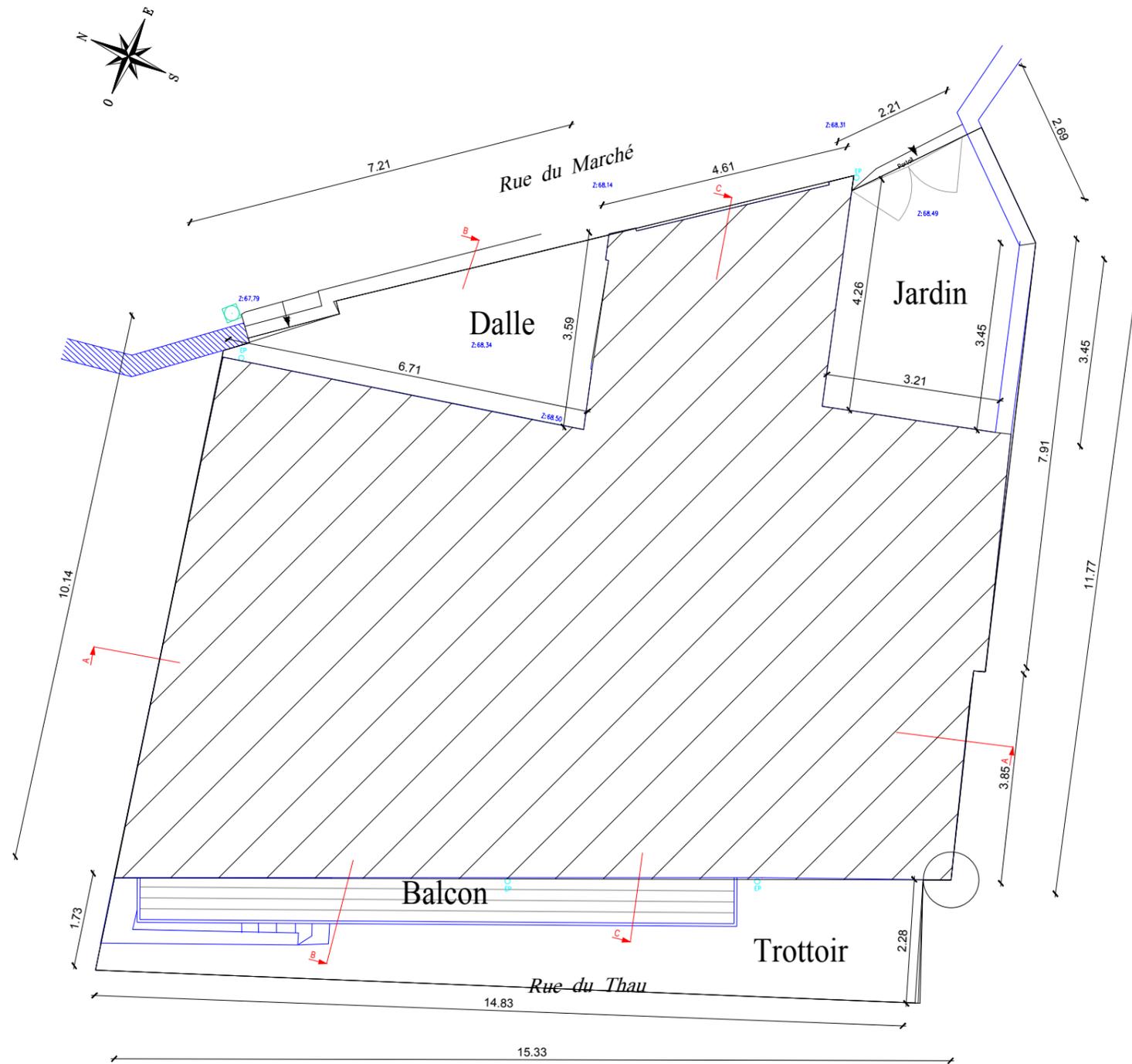
RESTAURATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE DU 3 RUE DU MARCHE ET DU 513 RUE THAU 33330 SAINT EMILION

PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

juin 2020

PC2 01 PLAN
DE MASSE

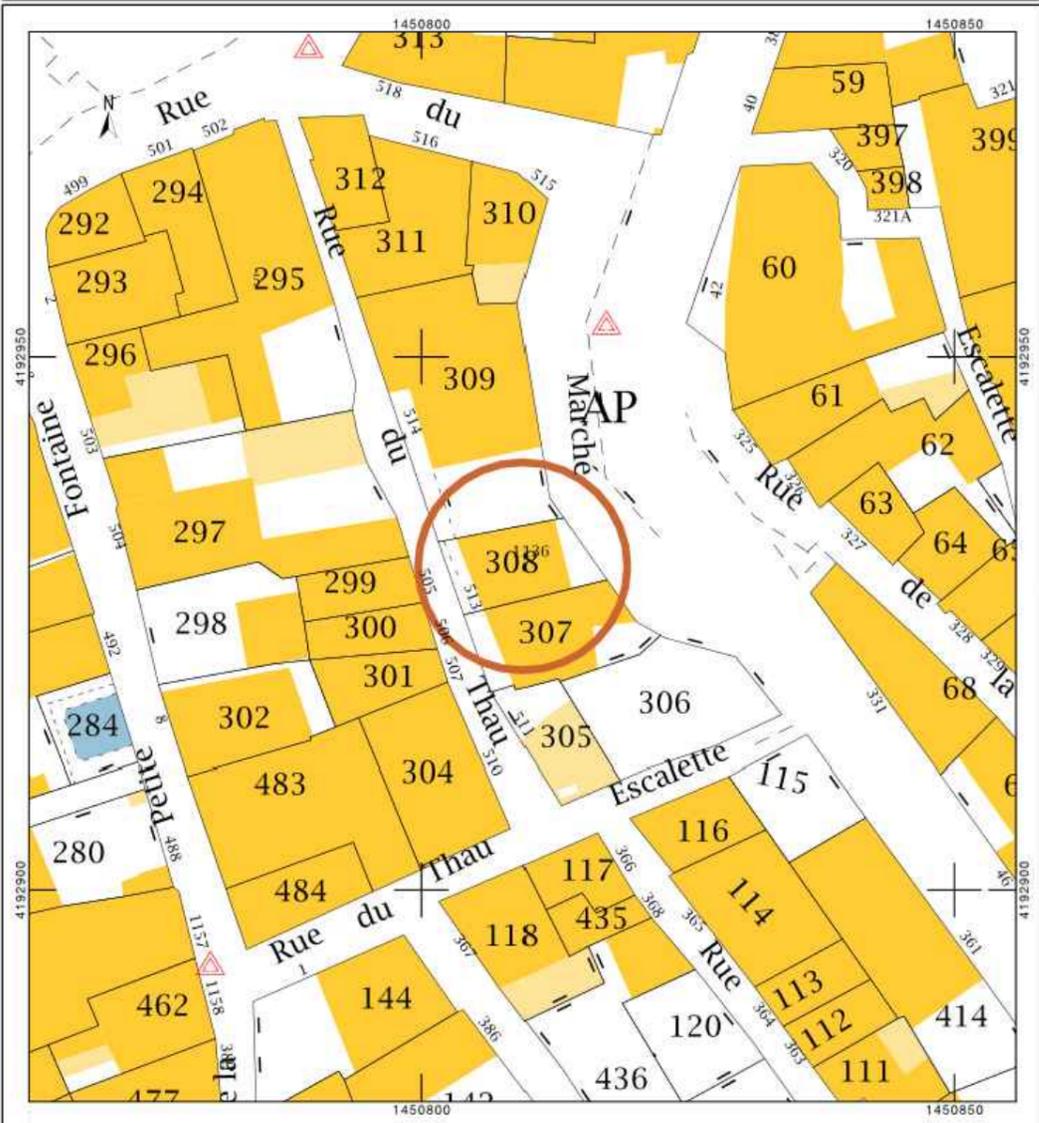
Département : GIRONDE
 Commune : SAINT-EMILION
 Section : AP
 Feuille : 000 AP 01
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/500
 Date d'édition : 23/10/2020
 (fuseau horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC45
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
 PTGC DE GIRONDE-BRANCHE
 LIBOURNE
 RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
 33505
 33505 LIBOURNE
 tél. 05.57.25.44.57 -fax
 ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
 cadastre.gouv.fr

PLAN DE SITUATION



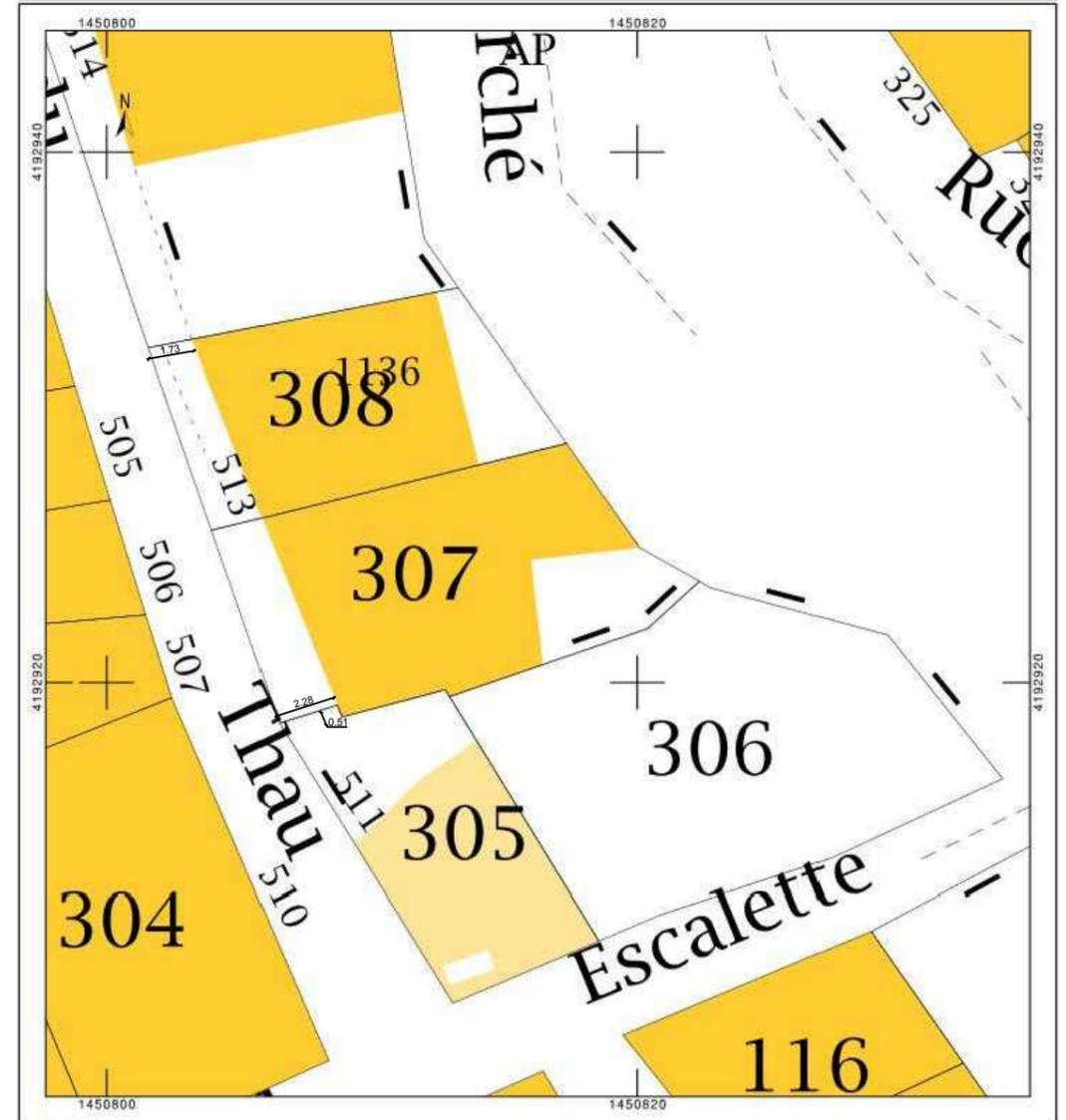
Département : GIRONDE
 Commune : SAINT-EMILION
 Section : AP
 Feuille : 000 AP 01
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/200
 Date d'édition : 24/01/2019
 (fuseau horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC45
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
 PTGC DE GIRONDE-BRANCHE
 LIBOURNE
 RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
 33505
 33505 LIBOURNE
 tél. 05.55.25.44.57 -fax
 ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
 cadastre.gouv.fr

CADASTRE

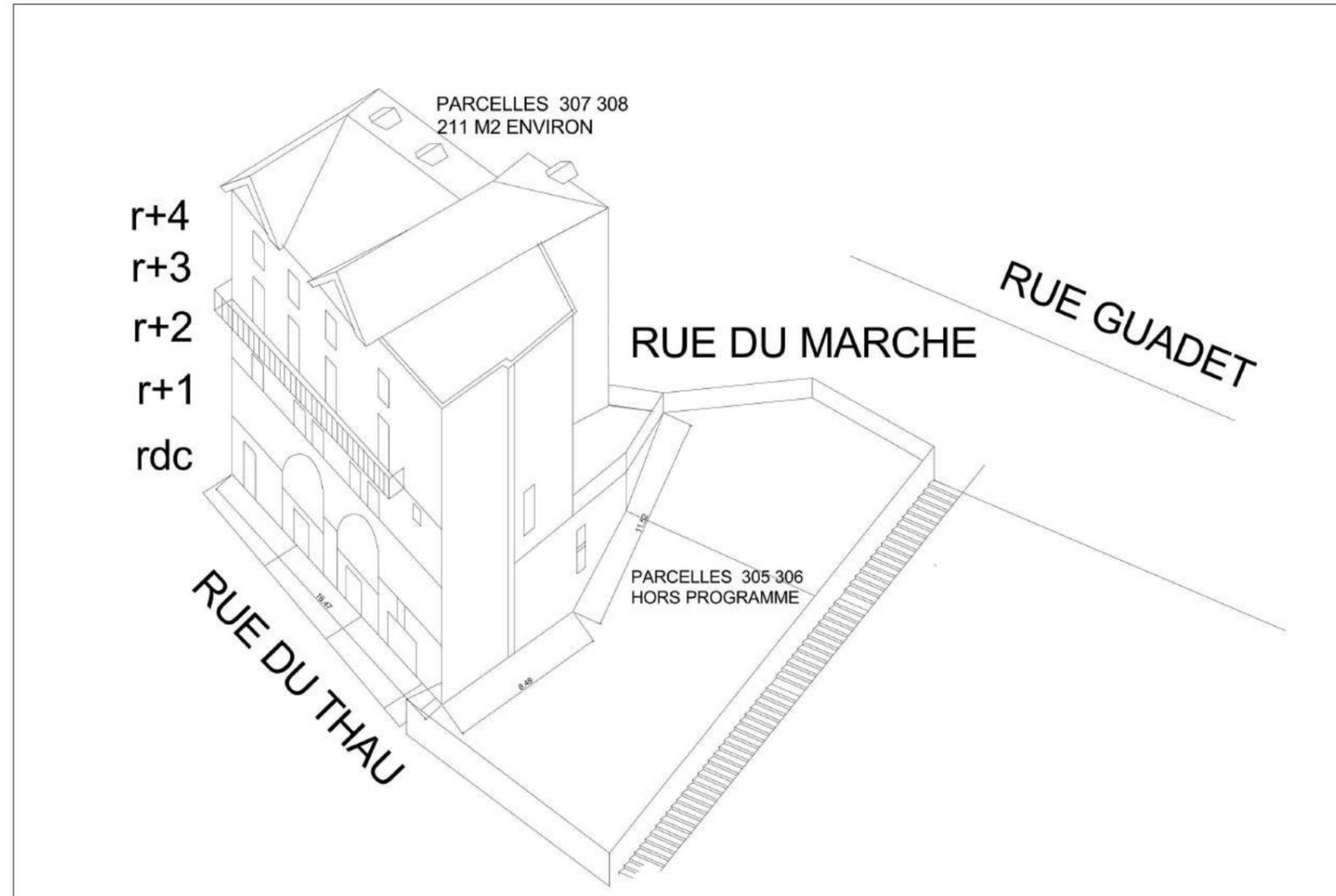


PLAN DE SITUATION CADASTRE
PHILIPPE FOURGOUS
 architecte des a

06 24 86 41 77
 philippe.fourgous@sfr.fr

OCT 2020

PLANCHE PC1 PLAN DE SITUATION



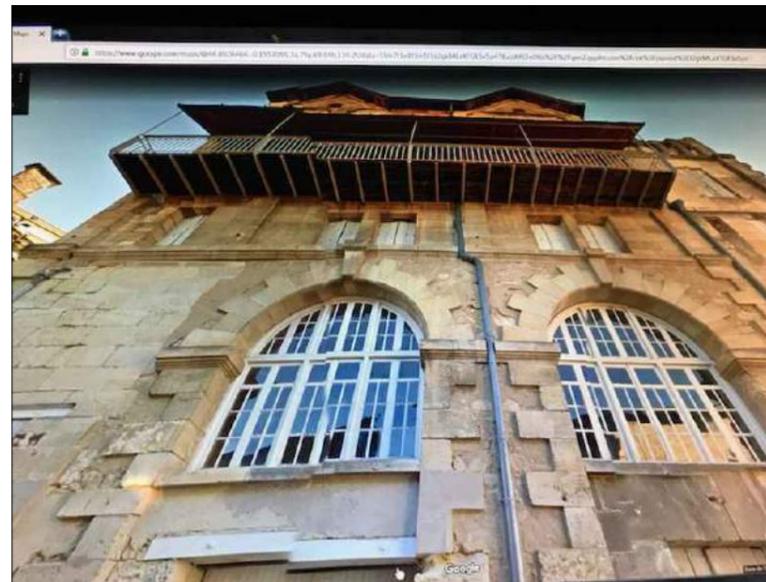
PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC6 INSERTION



EXTERIEUR



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

juin 2020

PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

PHOTOS

C:\TOPCO\Entreprise TOPCO\topco2.jpg

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Jean-Charles COSTE
Géomètre - Topographe
25, route du Barrail de Bouey - 33730 NOAILLAN
Fixe : 05 40 50 42 13 - Mobile : 06 26 33 75 79
jc_coste@hotmail.fr

COMMUNE DE SAINT-EMILION

513 rue du Thau - rue du Marché
- Rez-de-chaussée -

PLAN D'INTERIEUR
ETAT EXISTANT

ECHELLE : 1 / 100

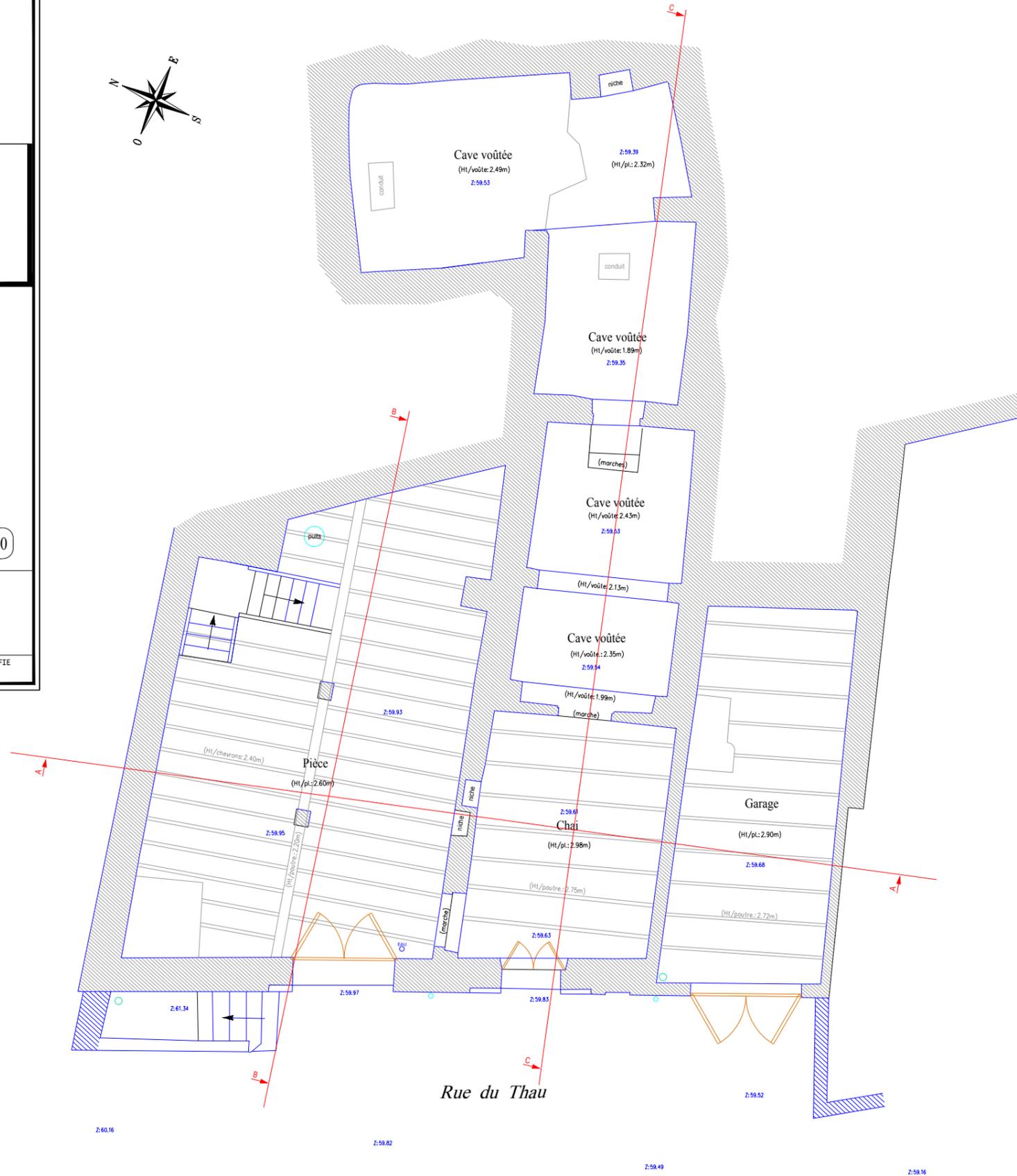
INDICE PLAN : A

COORDONNEES : SYSTEME LOCAL
NIVELLEMENT : RATTACHE AU N.G.F.

REFERENCES CADASTRALES :
Lieu-dit : LA VILLE
Section : AP
N° : 307-308

REFERENCE : D.20001

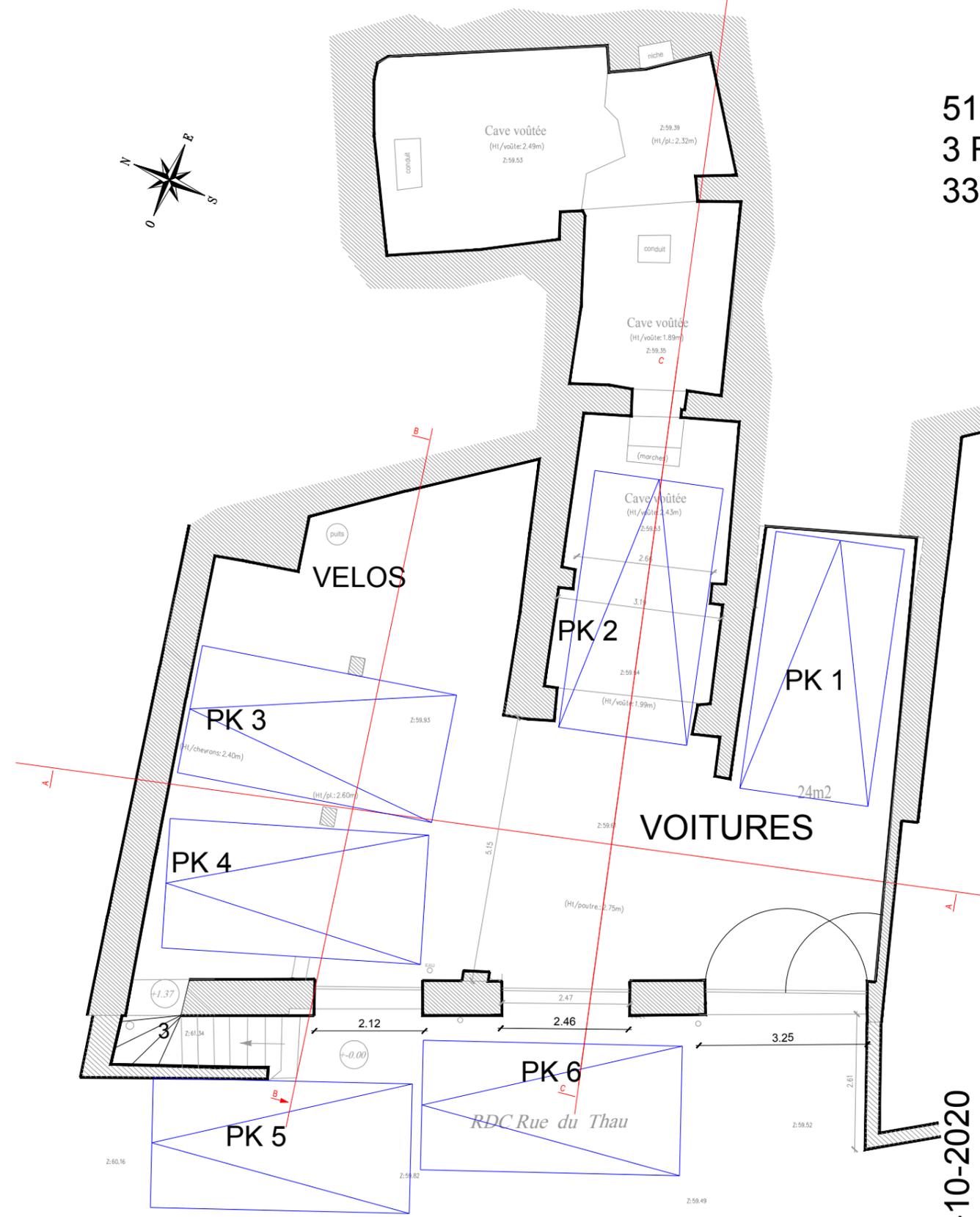
DATE : 04/03/2020
DESSINE : J.-C. C.
VERIFIE :





RDC

513 RUE DU THAU
3 RUE DU MARCHE
33330 ST EMILION



PHILIPPE FOURGOUS
architecte desa

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

PLANCHE PC2 PLAN RDC 1/100

PROJET

29-10-2020

C:\TOPOO\Entreprise TOPOO\topoo2.jpg

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Jean-Charles COSTE
Géomètre - Topographe
25, route du Barrail de Bouey - 33730 NOAILLAN
Fixe : 05 40 50 42 13 - Mobile : 06 26 33 75 79
jc_coste@hotmail.fr

COMMUNE DE SAINT-EMILION

513 rue du Thau - rue du Marché
- 1er Etage -

PLAN D'INTERIEUR
ETAT EXISTANT

ECHELLE : 1 / 100

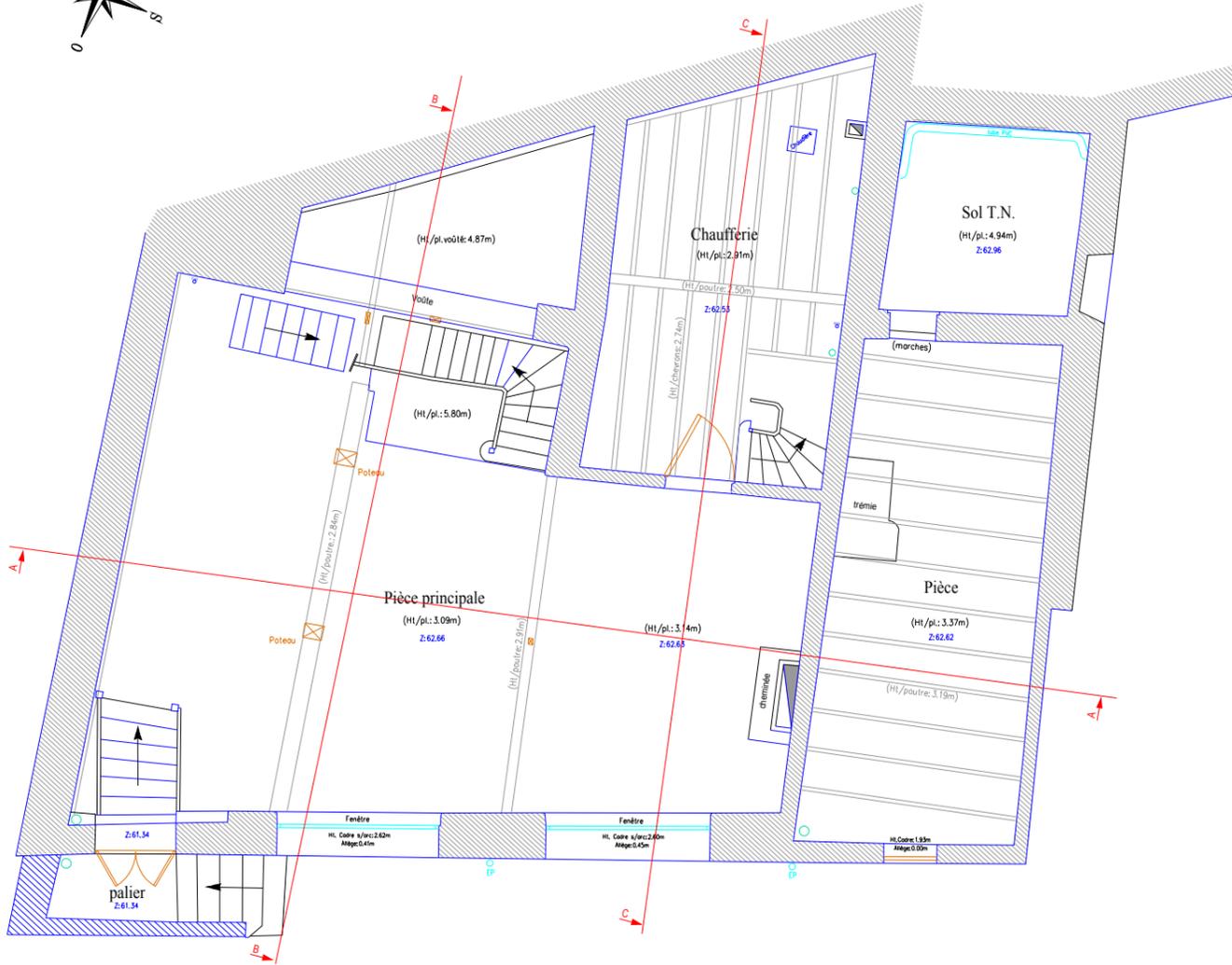
INDICE PLAN : B

COORDONNEES : SYSTEME LOCAL
NIVELLEMENT : RATTACHE AU N.G.F.

REFERENCES CADASTRALES :
Lieu-dit : LA VILLE
Section : AP
N° : 307-308

REFERENCE : D.20001

DATE 04/03/2020
DESSINE J.-C.C.
VERIFIE

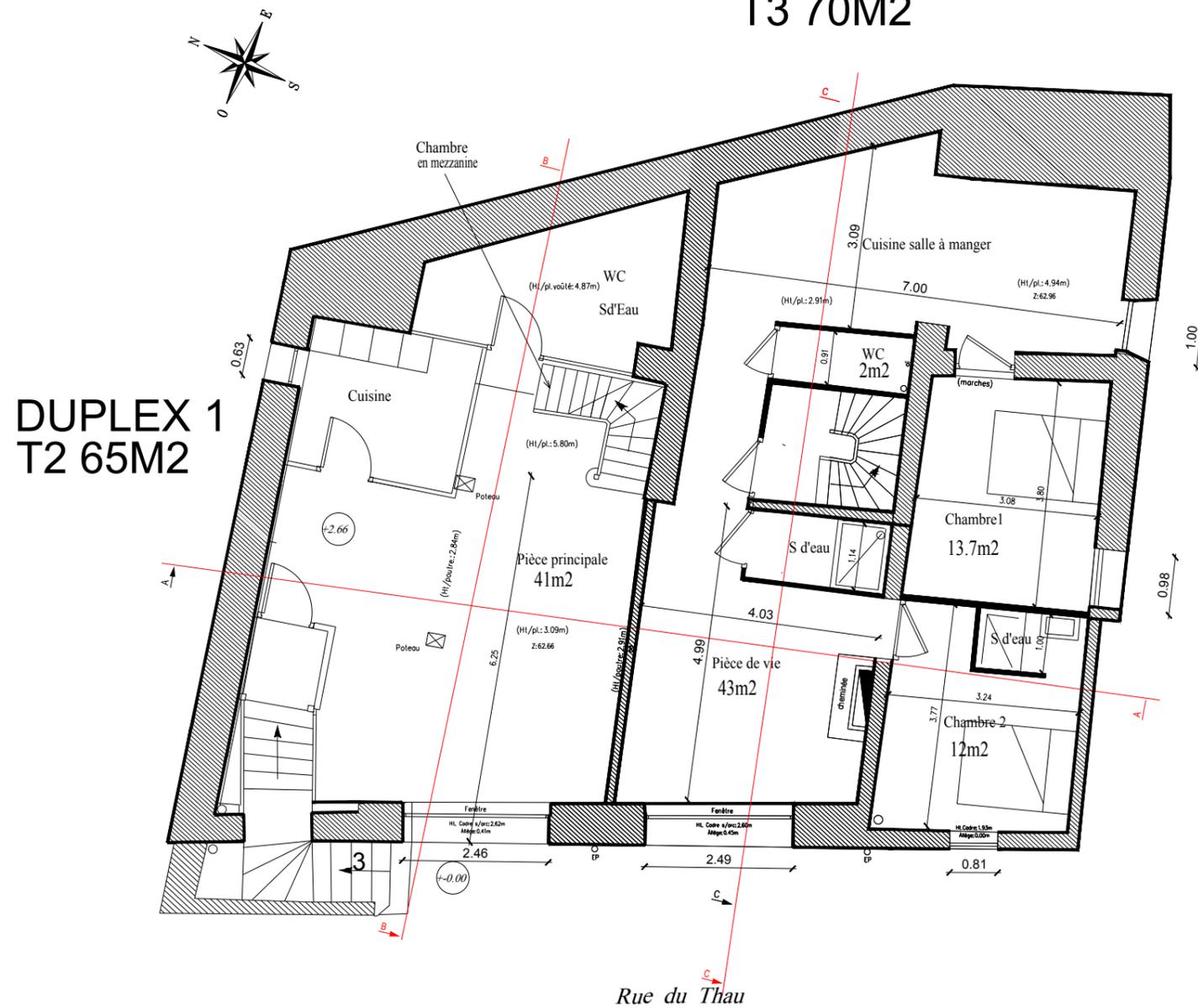


Rue du Thau



R+1
513 RUE DU THAU
3 RUE DU MARCHE
33330 ST EMILION

APPART 2
T3 70M2



DUPLEX 1
T2 65M2

PHILIPPE FOURGOUS
architecte desa

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

29-10-2020

PC2 PLAN R+1 1/100

PROJET

C:\TOPOO\Entreprise TOPOO\topoo2.jpg

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Jean-Charles COSTE
Géomètre - Topographe
25, route du Barrail de Bouey - 33730 NOAILLAN
Fixe : 05 40 50 42 13 - Mobile : 06 26 33 75 79
jc_coste@hotmail.fr

COMMUNE DE SAINT-EMILION

513 rue du Thau - rue du Marché
- 2ème Etage -

PLAN D'INTERIEUR
ETAT EXISTANT

ECHELLE : 1 / 200

INDICE PLAN : C

COORDONNEES : SYSTEME LAMBERT III
NIVELLEMENT : RATTACHE AU N.G.F.

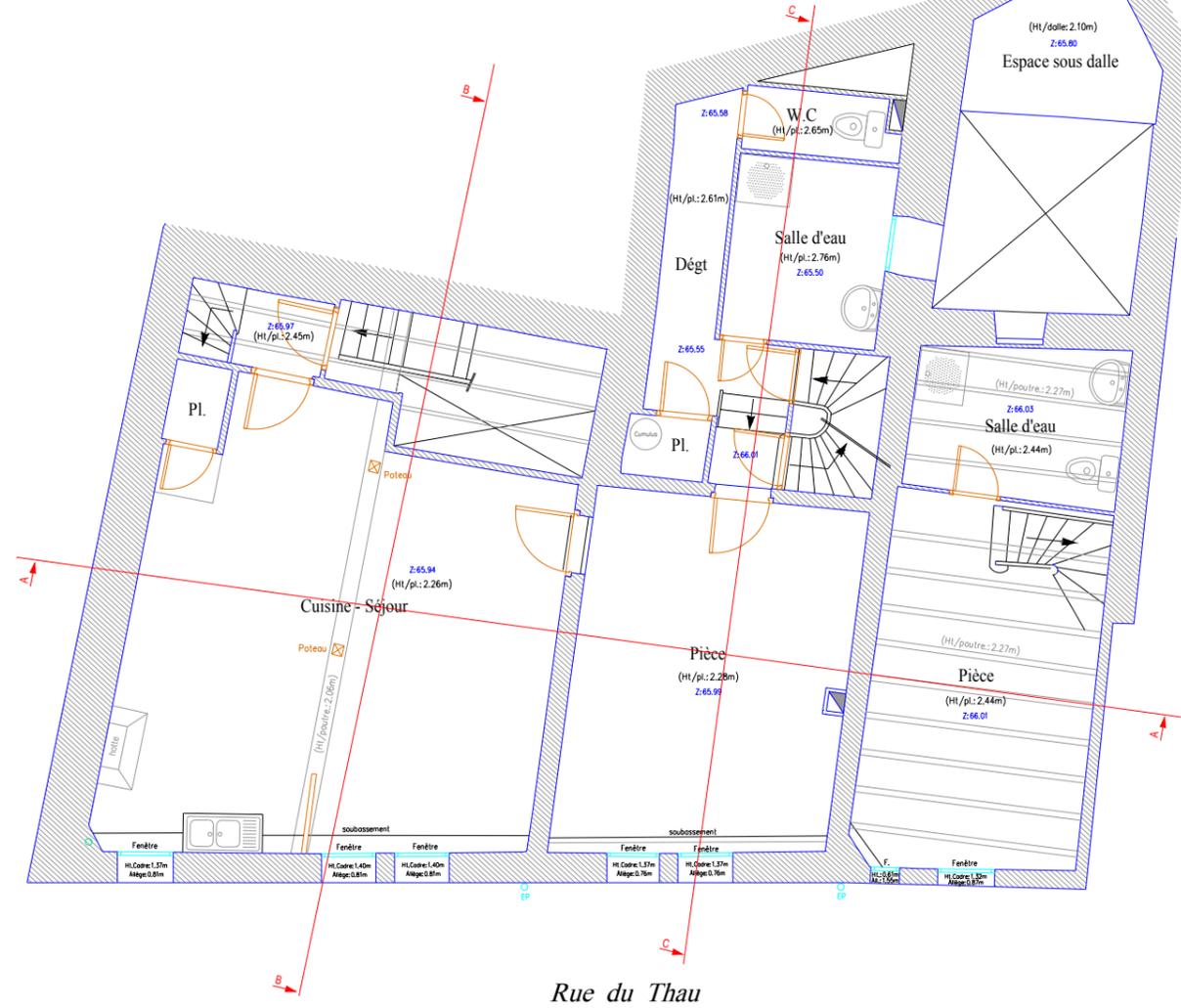
REFERENCES CADASTRALES :
Lieu-dit : LA VILLE
Section :
N° :

REFERENCE : D.20001

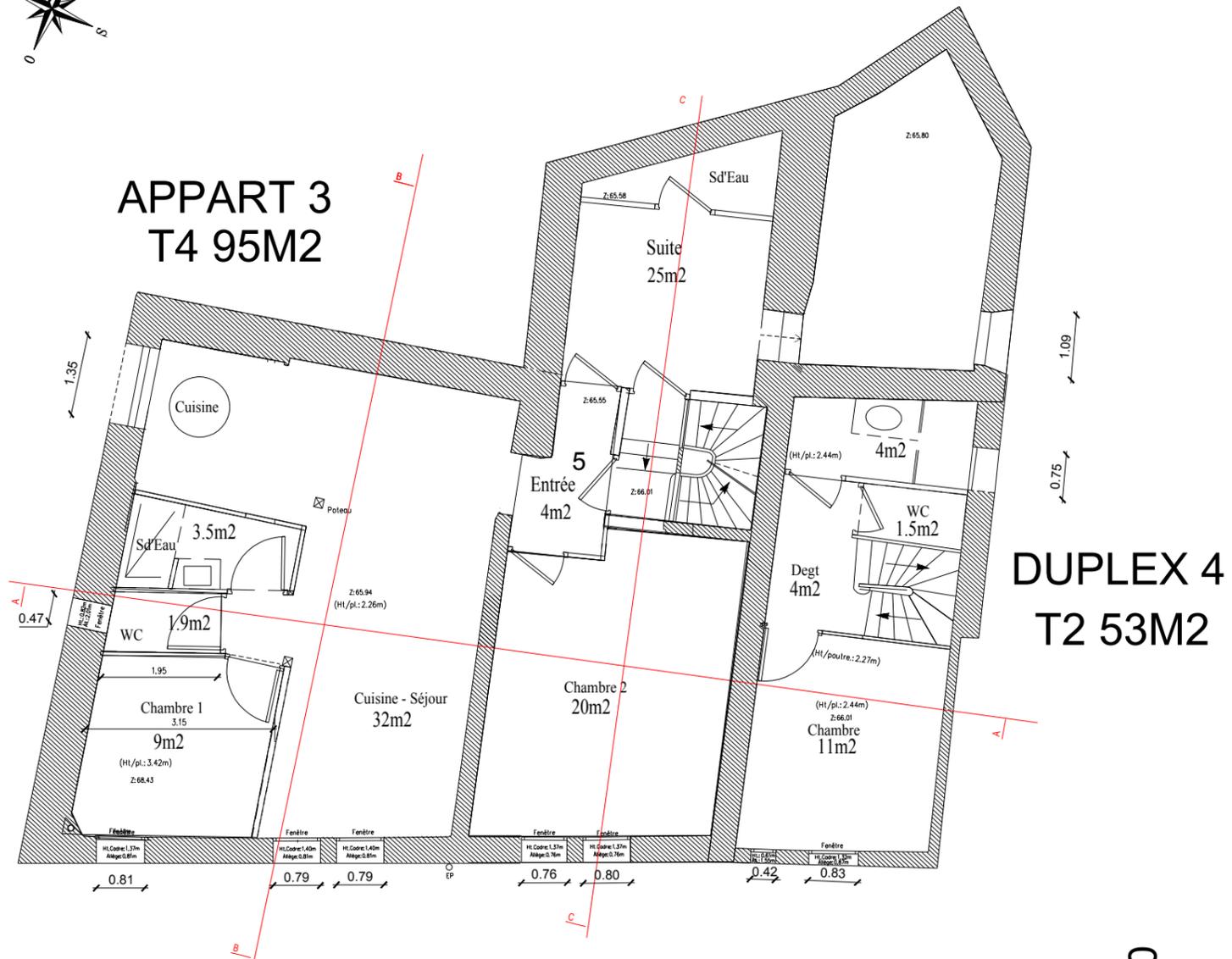
DATE
04/03/2020

DESSINE
J-C.C.

VERIFIE



R+2
 513 RUE DU THAU
 3 RUE DU MARCHE
 33330 ST EMILION



PHILIPPE FOURGOUS
 architecte desa

DUPLEX 4
T2 53M2

ESPRIT DARCHI
 30 RUE STE COLOMBE
 33000 BORDEAUX

06 24 86 41 77
 philippe.fourgous@sfr.fr

29-10-2020

PC2 PLAN R+2 1/100

PROJET

C:\TOPOO\Entreprise TOPOO\topoo2.jpg

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Jean-Charles COSTE
Géomètre - Topographe
25, route du Barrail de Bouey - 33730 NOAILLAN
Fixe : 05 40 50 42 13 - Mobile : 06 26 33 75 79
jc_coste@hotmail.fr

COMMUNE DE SAINT-EMILION

513 rue du Thau - rue du Marché
- 3ème Etage -

PLAN D'INTERIEUR
ETAT EXISTANT

ECHELLE : 1 / 100

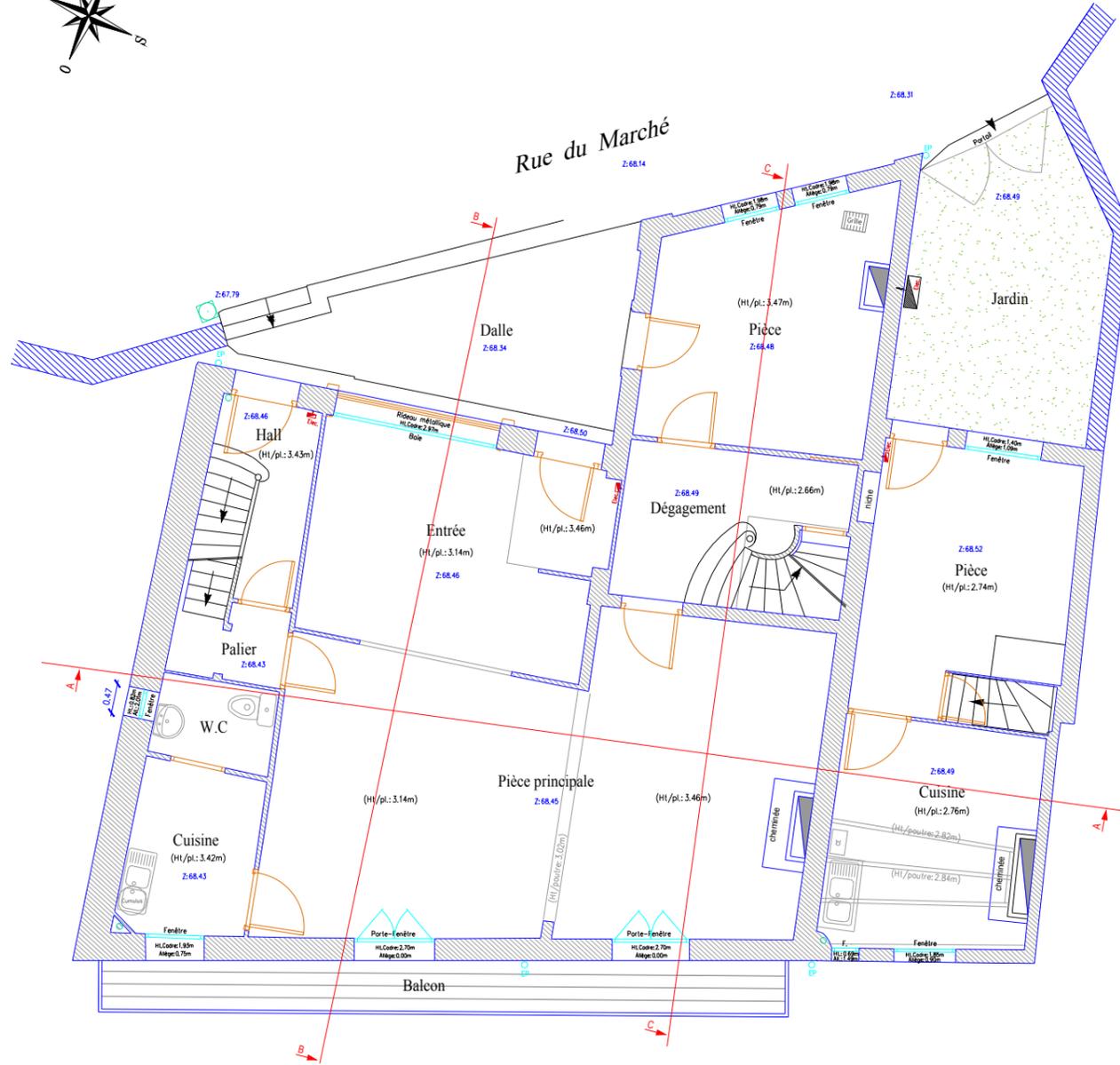
INDICE PLAN : D

COORDONNEES : SYSTEME LOCAL
NIVELLEMENT : RATTACHE AU N.G.F.

REFERENCES CADASTRALES :
Lieu-dit : LA VILLE
Section : AP
N° : 307-308

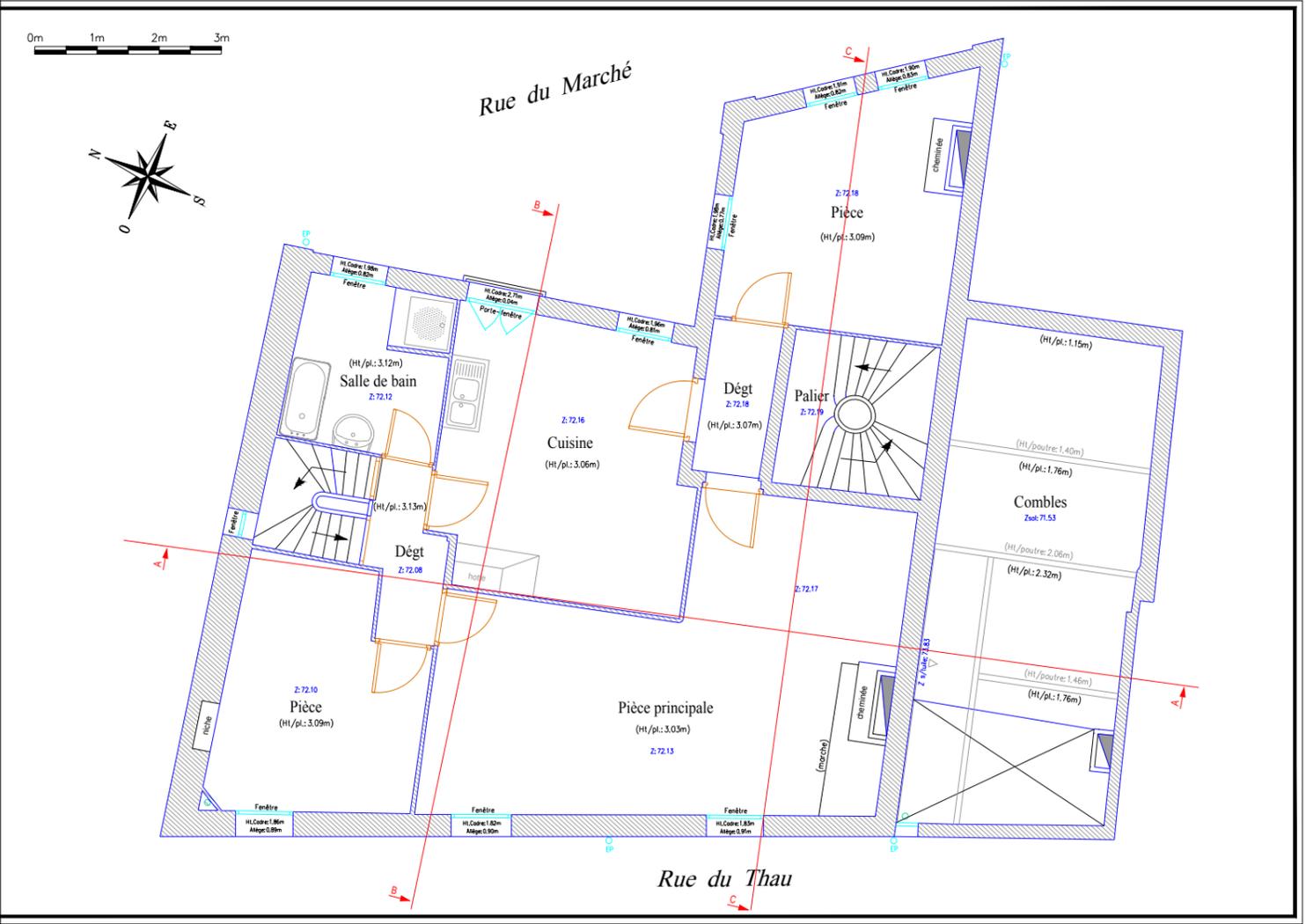
REFERENCE : D.20001

DATE	DESSINE	VERIFIE
04/03/2020	J-C.C.	

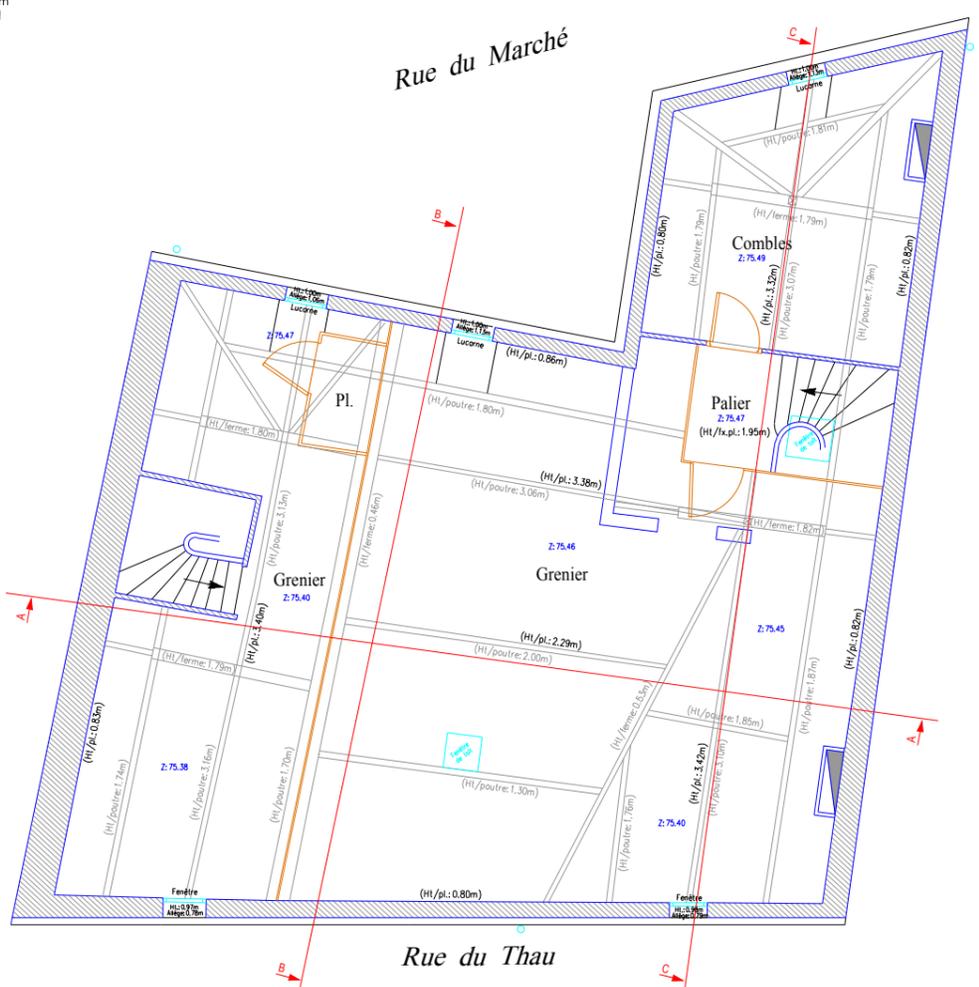
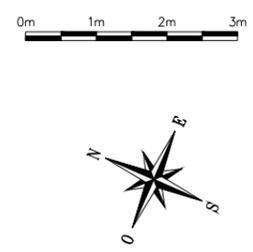


0m 1m 2m 3m

C:\TOPOCO\Entreprise TOPOCO\topoo2.jpg		DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	
Jean-Charles COSTE Géomètre - Topographe 25, route du Barrail de Bouey - 33730 NOAILLAN Fixe : 05 40 50 42 13 - Mobile : 06 26 33 75 79 jc_coste@hotmail.fr		COMMUNE DE SAINT-EMILION	
513 rue du Thau - rue du Marché - 4ème Etage -			
PLAN D'INTERIEUR ETAT EXISTANT			
ECHELLE : 1 / 100			
INDICE PLAN : E		REFERENCES CADASTRALES : Lieu-dit : LA VILLE Section : AP N° : 307-308	
COORDONNEES : SYSTEME LOCAL NIVELLEMENT : RATTACHE AU N.G.F.		DATE 04/03/2020	DESSINE J.-C.C.
REFERENCE : D.20001		VERIFIE	



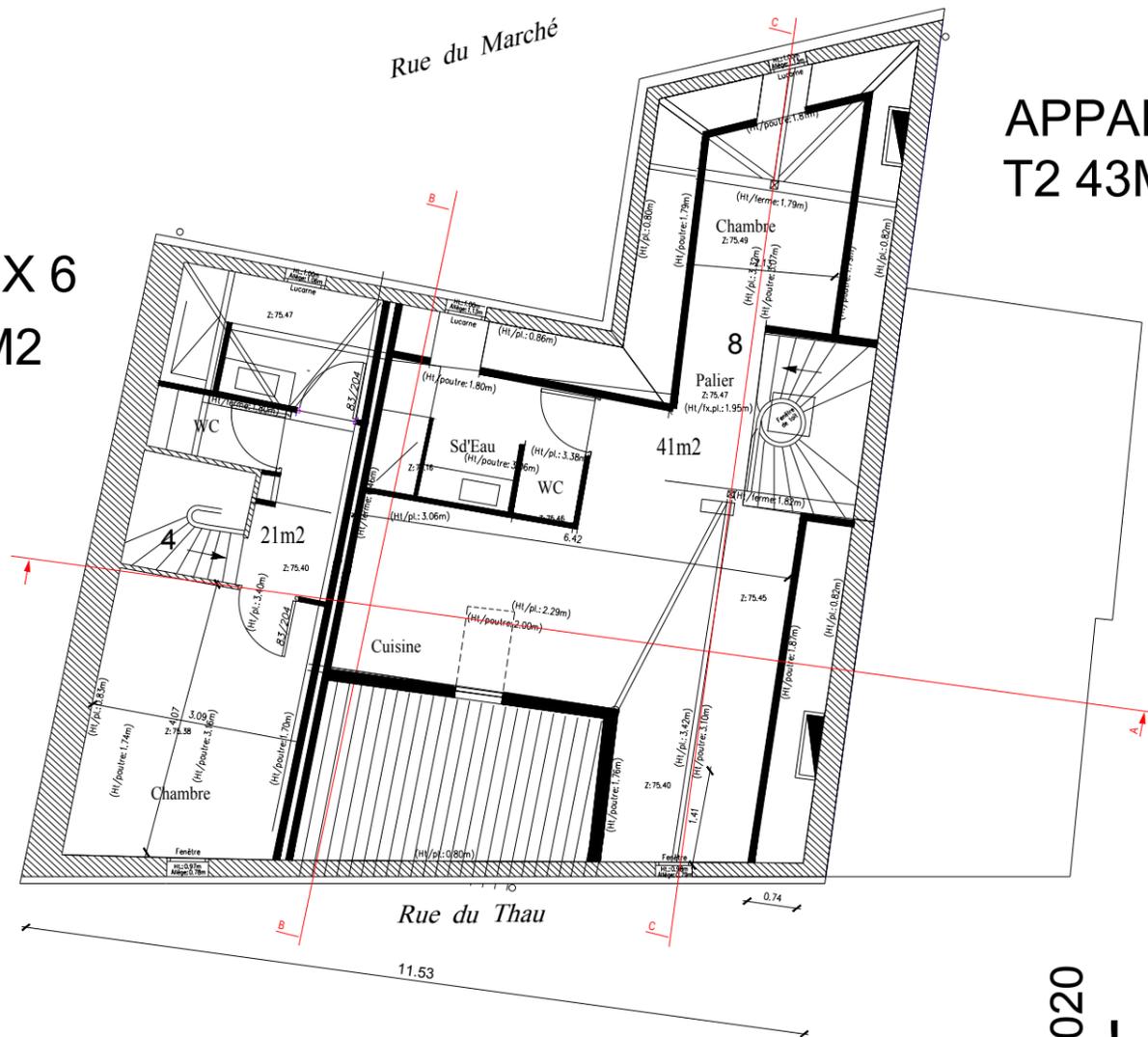
C:\TOPCO\Entreprise TOPCO\topco2.jpg		DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	
Jean-Charles COSTE Géomètre - Topographe 25, route du Barrail de Bouey - 33730 NOAILLAN Fixe : 05 40 50 42 13 - Mobile : 06 26 33 75 79 jc_coste@hotmail.fr		COMMUNE DE SAINT-EMILION	
513 rue du Thau - rue du Marché - Combles -			
PLAN D'INTERIEUR ETAT EXISTANT			
ECHELLE : 1 / 100			
INDICE PLAN : F		REFERENCES CADASTRALES :	
COORDONNEES : SYSTEME LOCAL		Lieu-dit : LA VILLE	
NIVELLEMENT : RATTACHE AU N.G.F.		Section : AP	
		N° : 307-308	
REFERENCE : D.20001	DATE 04/03/2020	DESSINE J-C.C.	VERIFIE



R+5

513 RUE DU THAU
3 RUE DU MARCHE
33330 ST EMILION

TRIPLEX 6
T3 53M2



APPART 8
T2 43M2

PHILIPPE FOURGOUS
architecte desa

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

29-10-2020

PC3 PLAN R+5 1/100

PROJET



GRENIER



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

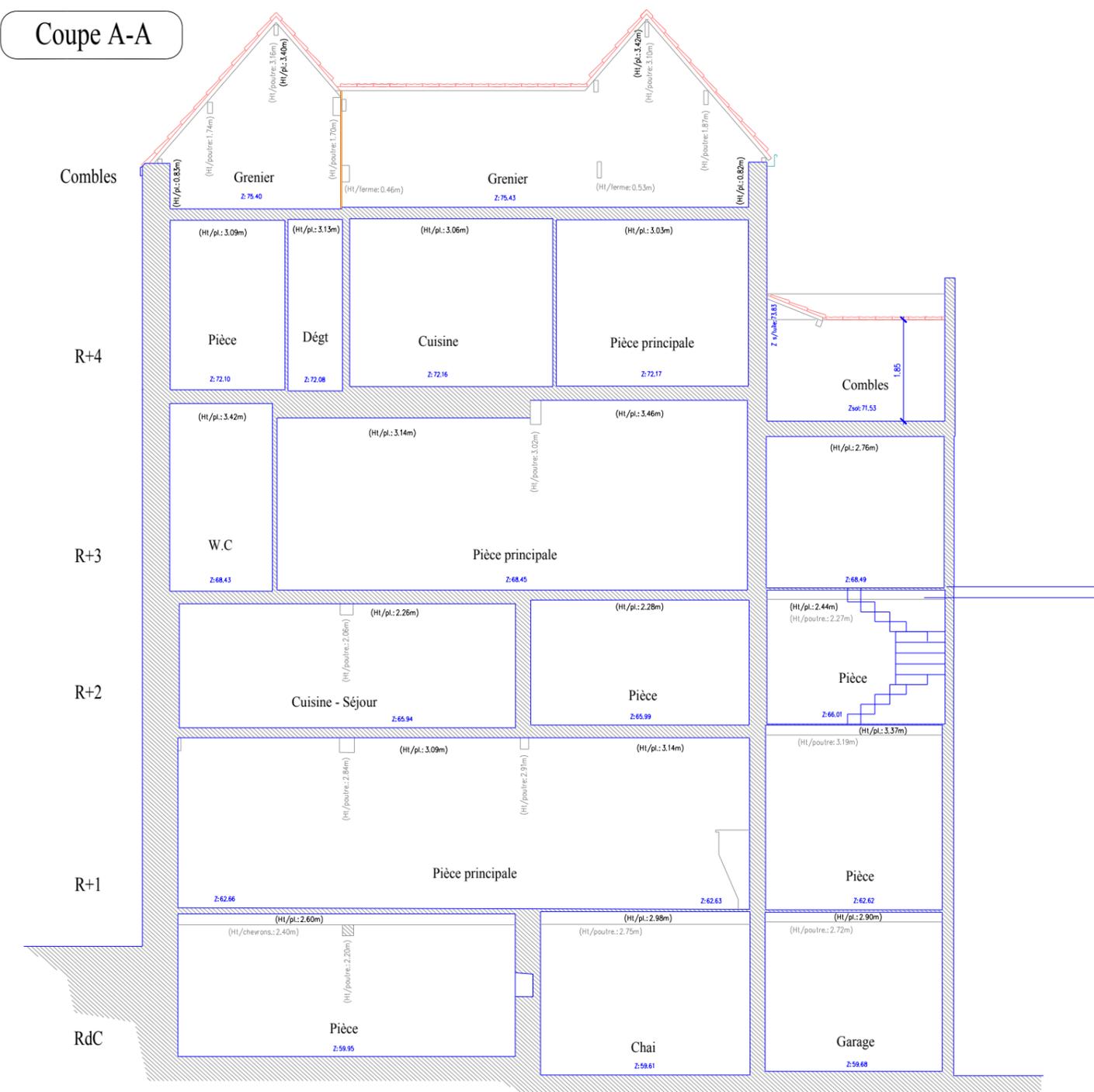
juin 2020

PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

PHOTOS

C:\TOPCO\Entreprise\TOPCO\topco2.jpg		DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	
Jean-Charles COSTE Géomètre - Topographe 25, route du Barrail de Bouey - 33730 NOAILLAN Fixe : 05 40 50 42 13 - Mobile : 06 26 33 75 79 jc_coste@hotmail.fr		COMMUNE DE SAINT-EMILION	
513 rue du Thau - rue du Marché - Coupe Longitudinale A -			
Coupe A-A ETAT EXISTANT			
ECHELLE : 1 / 100			
INDICE PLAN : G	REFERENCES CADASTRALES : Lieu-dit : LA VILLE Section : AP N° : 307-308		
COORDONNEES : SYSTEME LOCAL NIVELLEMENT : RATTACHE AU N.G.F.	DATE 04/03/2020	DESSINE J.-C.C.	VERIFIE
REFERENCE : D.20001			

EDL



PHILIPPE FOURGOURS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgours@sfr.fr

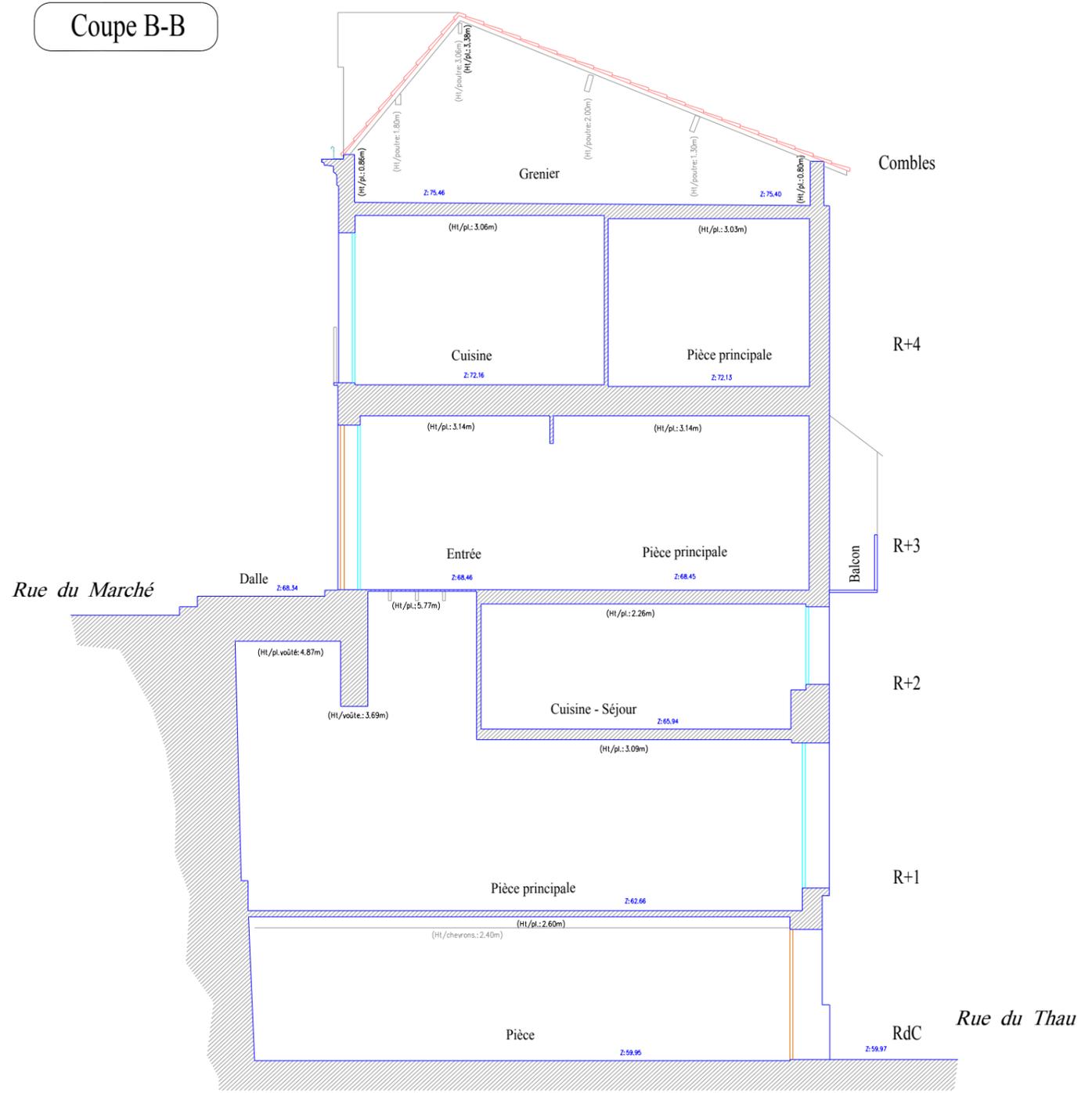
ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

OCT 2020

PLANCHE PC3 PLAN EN COUPE
PHASE PC

C:\TOPCO\Entreprise\TOPCO\topco2.jpg		DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	
Jean-Charles COSTE Géomètre - Topographe 25, route du Barrail de Bouey - 33730 NOAILLAN Fixe : 05 40 50 42 13 - Mobile : 06 26 33 75 79 jc_coste@hotmail.fr		COMMUNE DE SAINT-EMILION	
513 rue du Thau - rue du Marché - Coupe Transversale B -			
Coupe B-B ETAT EXISTANT			
ECHELLE : 1 / 100			
INDICE PLAN : H	REFERENCES CADASTRALES : Lieu-dit : LA VILLE Section : AP N° : 307-308		
COORDONNEES : SYSTEME LOCAL	DATE	DESSINE	VERIFIE
NIVELLEMENT : RATTACHE AU N.G.F.	04/03/2020	J-C.C.	
REFERENCE : D.20001			

Coupe B-B



EDL



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

OCT 2020

PLANCHE PC3 PLAN EN COUPE
PHASE PC

C:\TOPCO\Entreprise TOPCO\topco2.jpg

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Jean-Charles COSTE
Géomètre - Topographe
25, route du Barrail de Bouey - 33730 NOAILLAN
Fixe : 05 40 50 42 13 - Mobile : 06 26 33 75 79
jc_coste@hotmail.fr

COMMUNE DE SAINT-EMILION

513 rue du Thau - rue du Marché
- Coupe Transversale C -

Coupe C-C
ETAT EXISTANT

ECHELLE : 1 / 100

INDICE PLAN : I

COORDONNEES : SYSTEME LOCAL
NIVELLEMENT : RATTACHE AU N.G.F.

REFERENCE : D.20001

REFERENCES CADASTRALES :
Lieu-dit : LA VILLE
Section : AP
N° : 307-308

DATE
04/03/2020

DESSINE
J.-C. C.

VERIFIE

Coupe C-C

Rue du Marché

Combles

R+4

R+3

R+2

R+1

Rue du Thau
RdC



EDL

0m 1m 2m 3m

PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

OCT 2020

PLANCHE PC3 PLAN EN COUPE
PHASE PC

DESCRIPTIF DES TRAVAUX PCM 4

1/ INTERVENTION GENERALE :

Restauration complète , dans le cadre de la loi Malraux d'un immeuble de 8 logements (pour 3 existants) en 5 niveaux sur REZ DE RUE du 513 rue du Thau et 3 rue du Marché , sur une parcelle de forme trapézoïdale, de 206 M2 environ,

TYPOLOGIE ET SURFACES DES LOGEMENTS

LOGEMENT 1 T2 65 M2
LOGEMENT 2 T3 70 M2
LOGEMENT 3 T4 95 M2
LOGEMENT 4 T2 53 M2
LOGEMENT 5 T3 63 M2
LOGEMENT 6 T2 53 M2
LOGEMENT 7 T3 63 M2
LOGEMENT 8 T2 43 M2
TOTAL : 505 M2
+ RDC PARKINGS 124 M2

SUIVANT LES PRECONISATIONS DU REGLEMENT DU SECTEUR SAUVEGARDE ,

Couverture en ardoises

Façade :

RDC :

Pierre appareillée , à restaurer

ETAGES :

Pierre de blocage crépie

Balcon à restaurer

Ferronnerie à restaurer

Escaliers , XIX° à volets courbes et barreaux , à restaurer,

consistant en :

- un nettoyage de la façade y compris reprise des portails et des portes d'entrée
- une reprise des joints (chaux naturelle et sable de rivière)
- une restauration des menuiseries extérieures sur R+5 niveaux
- en couverture :
restauration par des ardoises
- une remise au clair des réseaux , eau potable , eaux usées , eaux pluviales , réseaux électriques et courant faibles , VMC ,
- une remise au clair des liaisons extérieures par portiers repositionnés en façade,
- et boîtes aux lettres intérieures intégrées aux parties communes
- une refonte des appartements en insistant sur le thermique , le phonique , le respect du secteur sauvegardé , essentiellement par la mise en œuvre de menuiseries extérieures bois, sur rues , et héberges .

2/ DESCRIPTIONS PARTICULIERES

2.1 MACONNERIE – GROS ŒUVRE

- Dépose des conduits de fumée et souches devenus inutiles.
- Vérification du gros œuvre et des structures générales.

2.2 FACADES

Le parti de restauration de façade respectera le style et le caractère particulier de l'édifice.

- Restauration de la façade , de toutes les parties en pierre de taille par nettoyage doux (gommage) avec un procédé ne portant pas atteinte au calcin ou à la structure de la pierre , reprises des pierres de taille si nécessaire en particulier en bordure de la mitoyenneté,
- pierre appareillée, à restaurer
- Pierre de blocage à décrépiter et fenêtres à déboucher
- Balcon à restaurer

2.3 CHARPENTE – COUVERTURE

- Restauration de la charpente et de la couverture en ardoises .
- Restitution de bas de pente avec chéneau et descente EP
- Restauration des chiens assis
- Création d'une terrasse bois au R+5 est
- Traitement contre les parasites des structures bois apparentes.

2.4 AMENAGEMENT INTERIEUR DES LOGEMENTS

- Restauration des cloisonnements intérieurs en plaques de plâtre sur ossature.
- Pose de panneaux isolants thermiques et phoniques sur les points faibles de l'existant , en particulier sur façades.
- Restauration et restitution des sols anciens planchers prévus conservés . Réfection des enduits défectueux avec une finition à la chaux naturelle ou au plâtre sur les mitoyens.
- Aménagement de salles d'eau, WC et cuisines.
- Restauration ou réfection de l'ensemble des plafonds dégradés.
- Isolation et habillage des gaines techniques.

2.5 MENUISERIE

- Restauration des menuiseries extérieures suivant les modèles anciens,
- Restauration ou restitution des portes palières équipées de serrures trois points.
- Restauration des portes intérieures pour la distribution des pièces.
- Fourniture et pose de placards.
- Restauration de tous les ouvrages de menuiserie et quincaillerie prévus conservés.
- Pose de plinthes bois à peindre et de couvre-joints sur les divers encadrements.

2.6 ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES

- Dépose des installations anciennes.

- Fourniture et pose d'installations électriques neuves encastrées conformes aux règlements en vigueur pour les logements et les parties communes.
- Liaison équipotentielle des éléments sanitaires et équipement.
- Installation de portiers interphones intégrés dans la porte d'entrée
- Distribution du réseau câblé de télévision pour tous les logements.
- Installation de minuteries pour les parties communes avec pose de luminaires.
- Réalisation de toutes les gaines et prises pour les installations téléphoniques intérieures.

2.7 PLOMBERIE – SANITAIRE

- Dépose des vieilles installations vétustes.
- Réfection des adductions et écoulement.
- Fourniture et pose d'éléments sanitaires pour équipement des salles de bains, cuisines et WC.
- Branchements en attente pour lave-linge et lave-vaisselle.
- Evier en faïence posé sur meuble et réservation pour machine à laver.

2.8 VENTILATION

- Installation d'un réseau commun de ventilation mécanique contrôlée avec prises d'air sur les pièces humides (WC, salle de bain, cuisine) et des entrées d'air auto-réglables, posées dans les menuiseries, sur les pièces d'habitation (séjour et chambre).

2.9 CHAUFFAGE

- Equipement des logements avec un système de chauffage électrique individuel

2.10 PEINTURE – VITRERIE

- Peinture de l'ensemble des parements, tant en murs qu'en plafonds sur parties communes et privatives, avec laque à base de résine glycérophthalique pour les pièces humides et peinture vinylique ou blanc pâteux et badigeon de chaux pour les pièces sèches.
- Peinture des menuiseries extérieures avec peinture mate.
- Fourniture et pose des vitres sur les menuiseries extérieures, avec vitrages épais (8 ou 10 mm) ou isolants pour les parties d'habitation intérieures .

2.11 RACCORDEMENT ET INTEGRATION DES RESEAUX

- Vérification et reprise des canalisations (tout à l'égout.)
- Raccordement en enterré aux réseaux ENEDIS et ORANGE.
- Vérification du réseau d'eau potable.
- Tous les compteurs sont prévus regroupés dans les locaux communs.

PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

juin 2020

PLANCHE PC4 NOTICE



APPARTEMENTS

PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

PHOTOS



Rue du Marché

FACADE NORD-EST



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

EDL



FACADE NORD-EST

PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

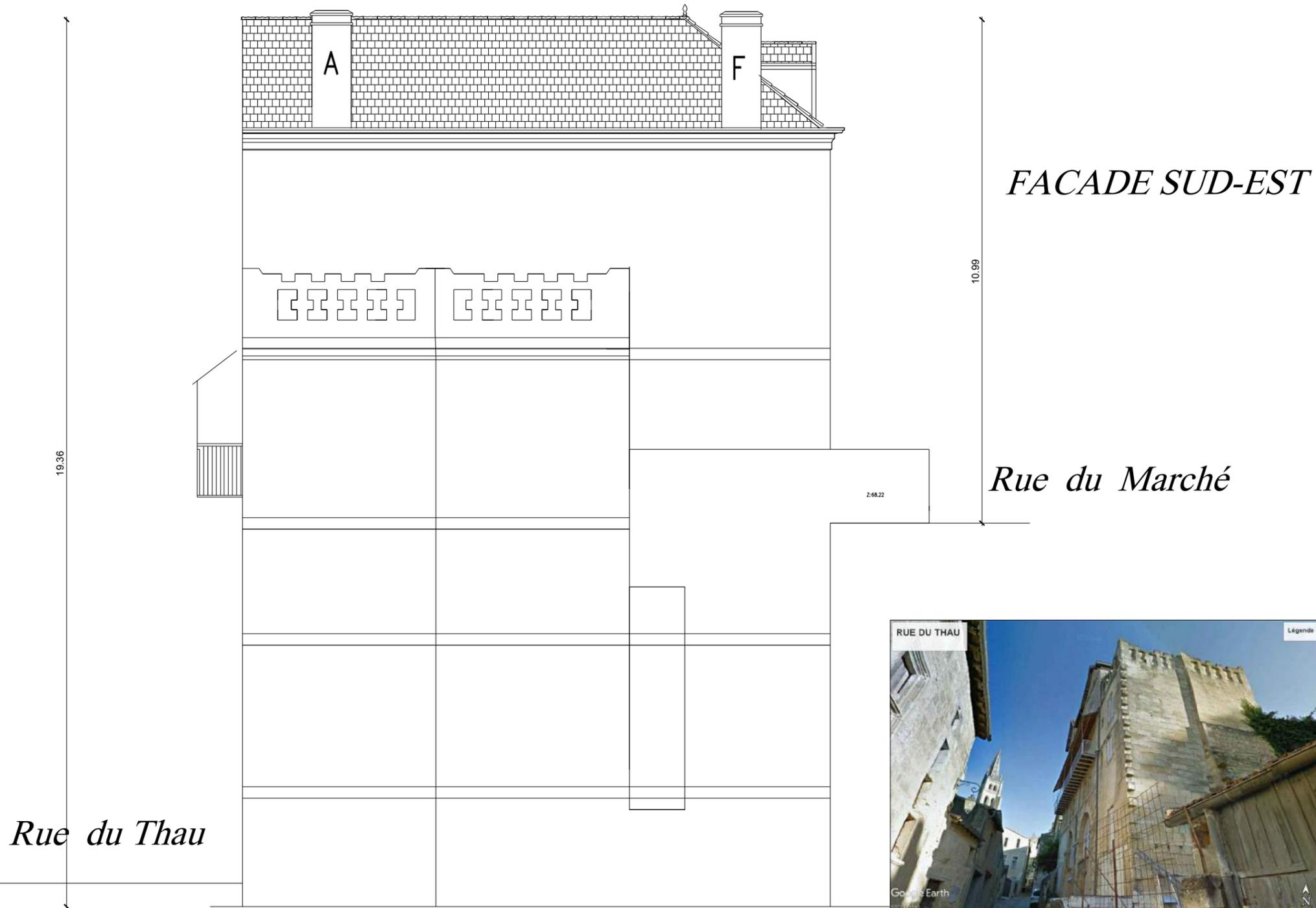
06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

PROJET



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

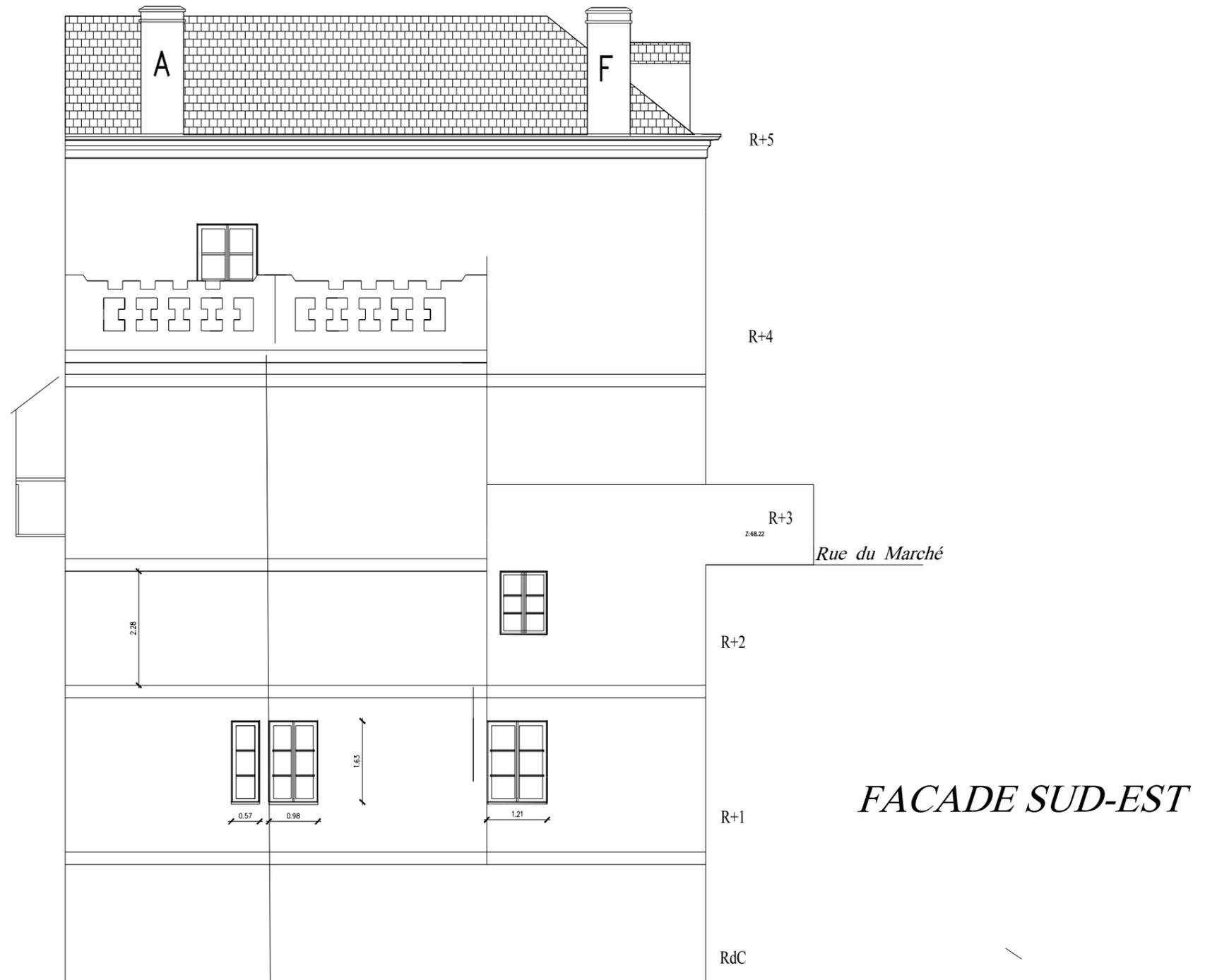
06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC5 PLAN DES FACADES ET TOITURES

EDL



PHILIPPE FOURGOUS
architecte desa

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC5 PLAN DES FACADES ET TOITURES

PROJET



FACADE SUD-OUEST



PHILIPPE FOURGOURS
architecte des a

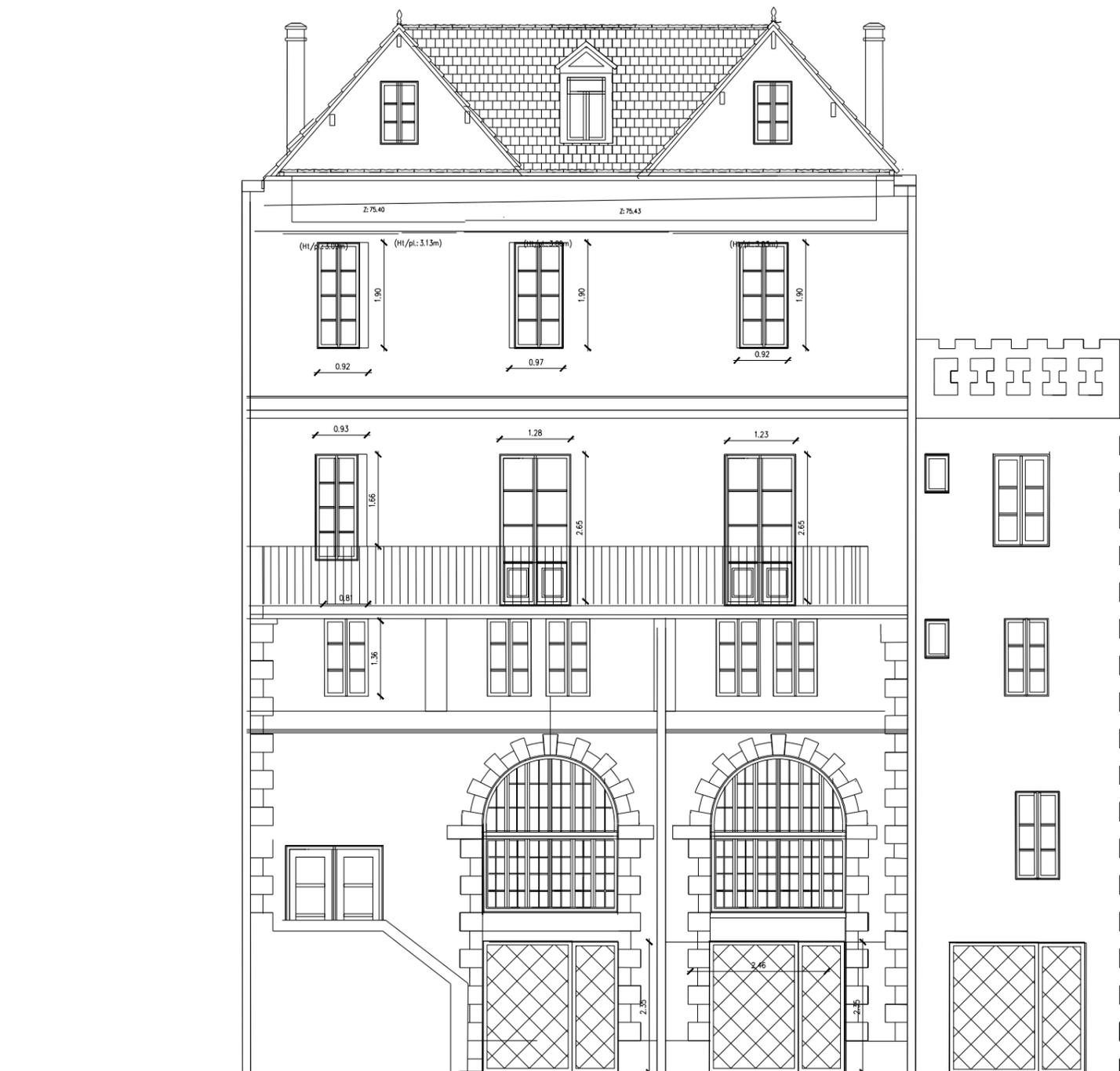
06 24 86 41 77
philippe.fourgours@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC5 PLAN DES FACADES ET TOITURES

EDL



FACADE SUD-OUEST

Rue du Thau

PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

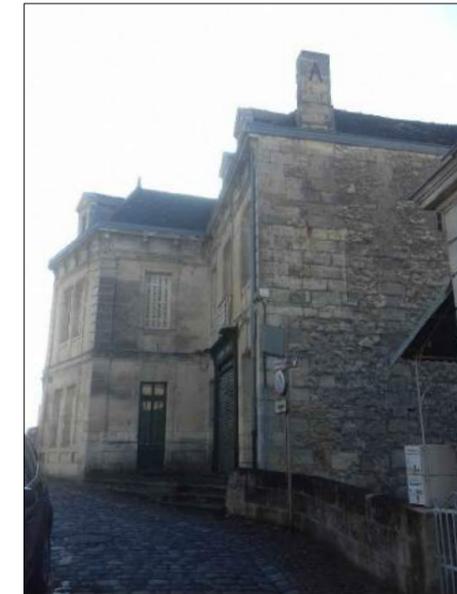
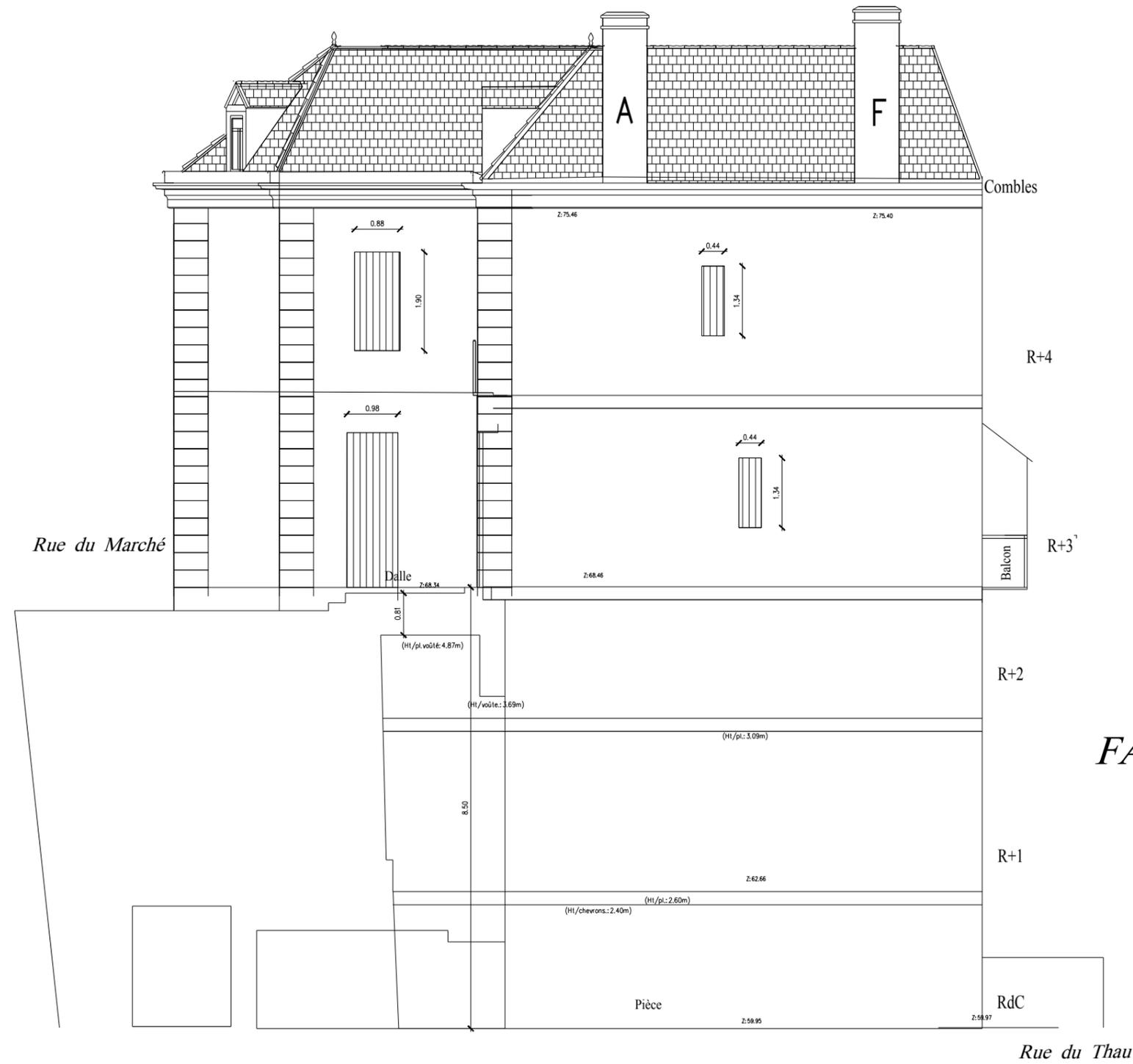
06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC5 PLAN DES FACADES ET TOITURES

PROJET



FACADE NORD-OUEST

PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

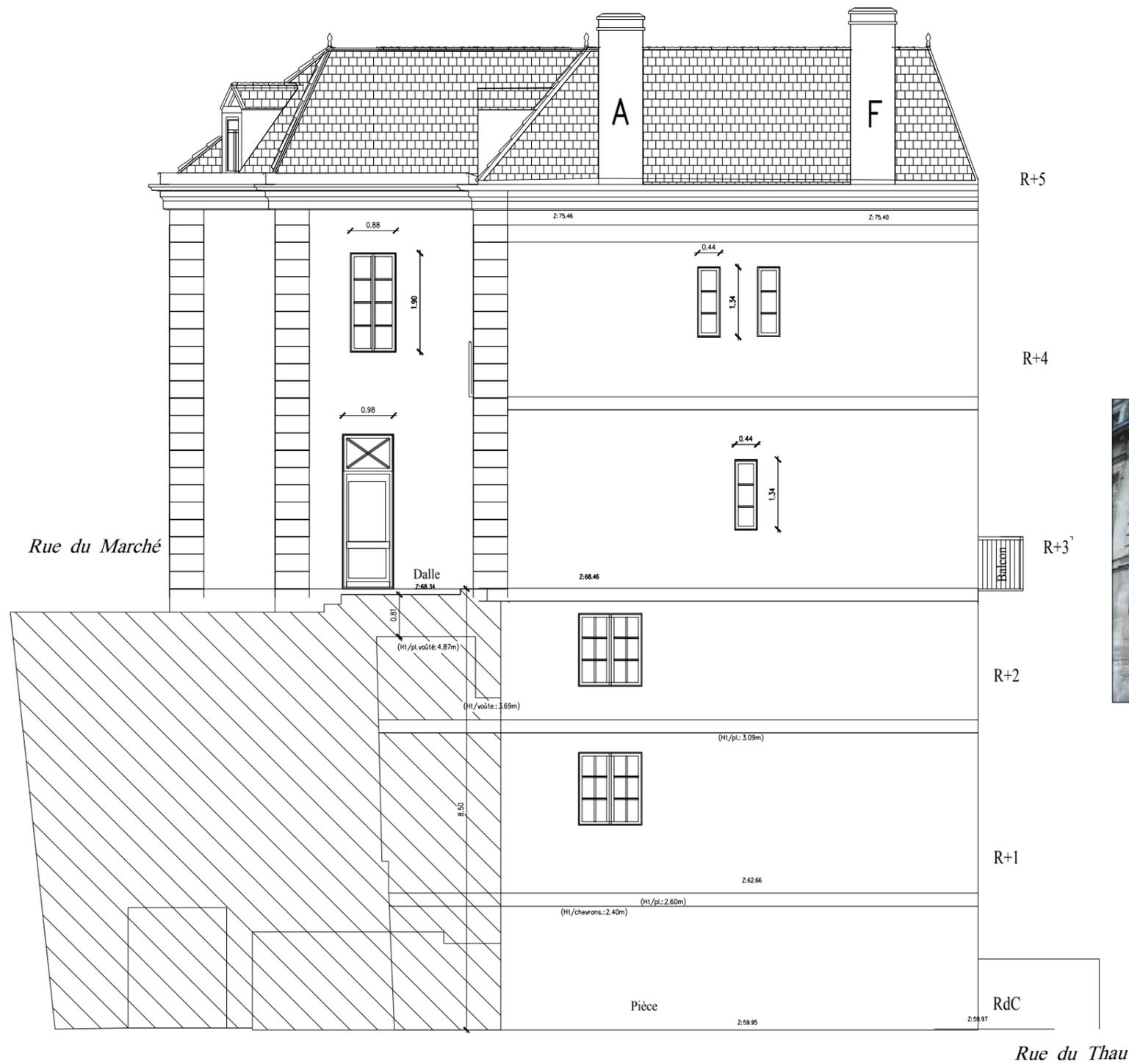
06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

EDL



FACADE NORD-OUEST

PHILIPPE FOURGOURS
architecte des a

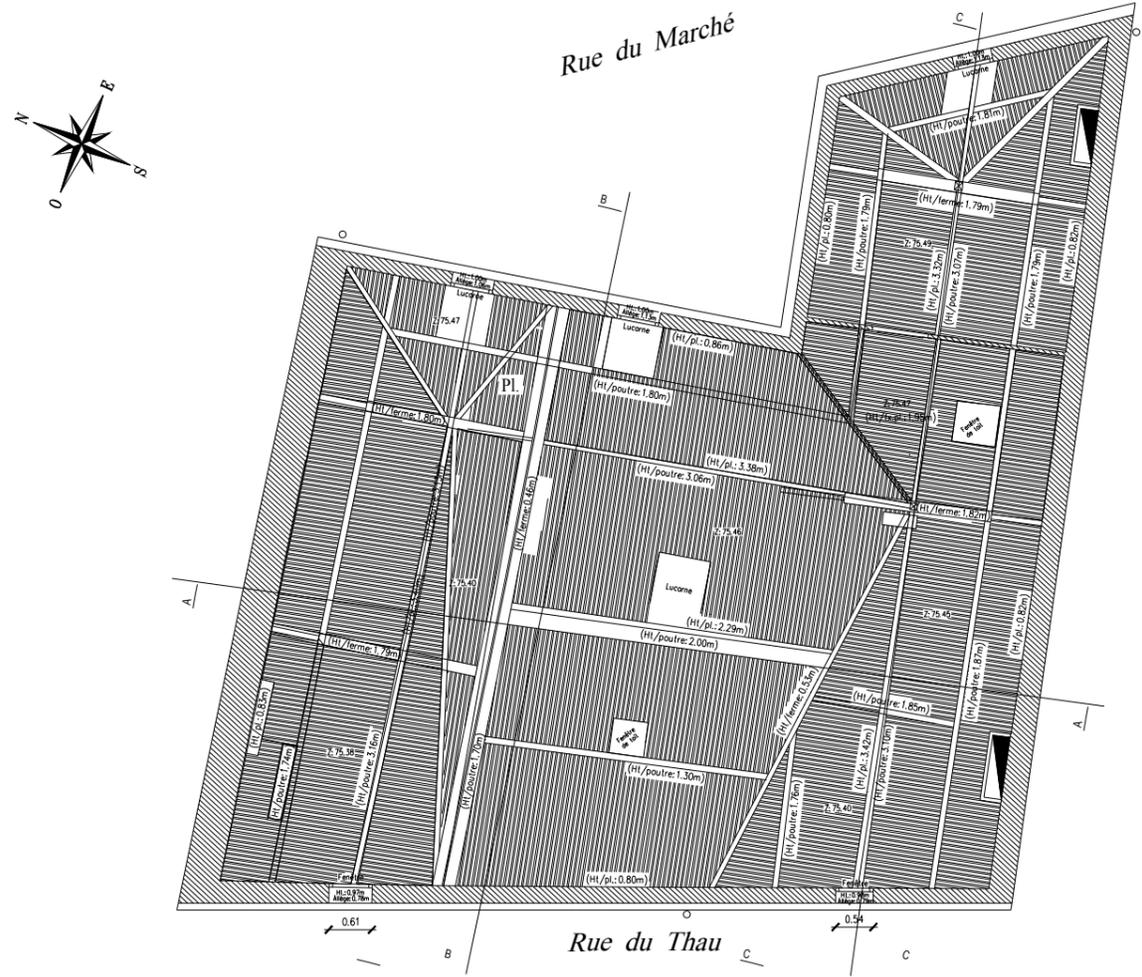
06 24 86 41 77
philippe.fourgours@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC5 PLAN DES FACADES ET TOITURES

PROJET



PHILIPPE FOURGOURS
architecte desa

06 24 86 41 77
philippe.fourgours@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC5 PLAN DES FACADES ET TOITURES

PROJET



VOUTES

PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

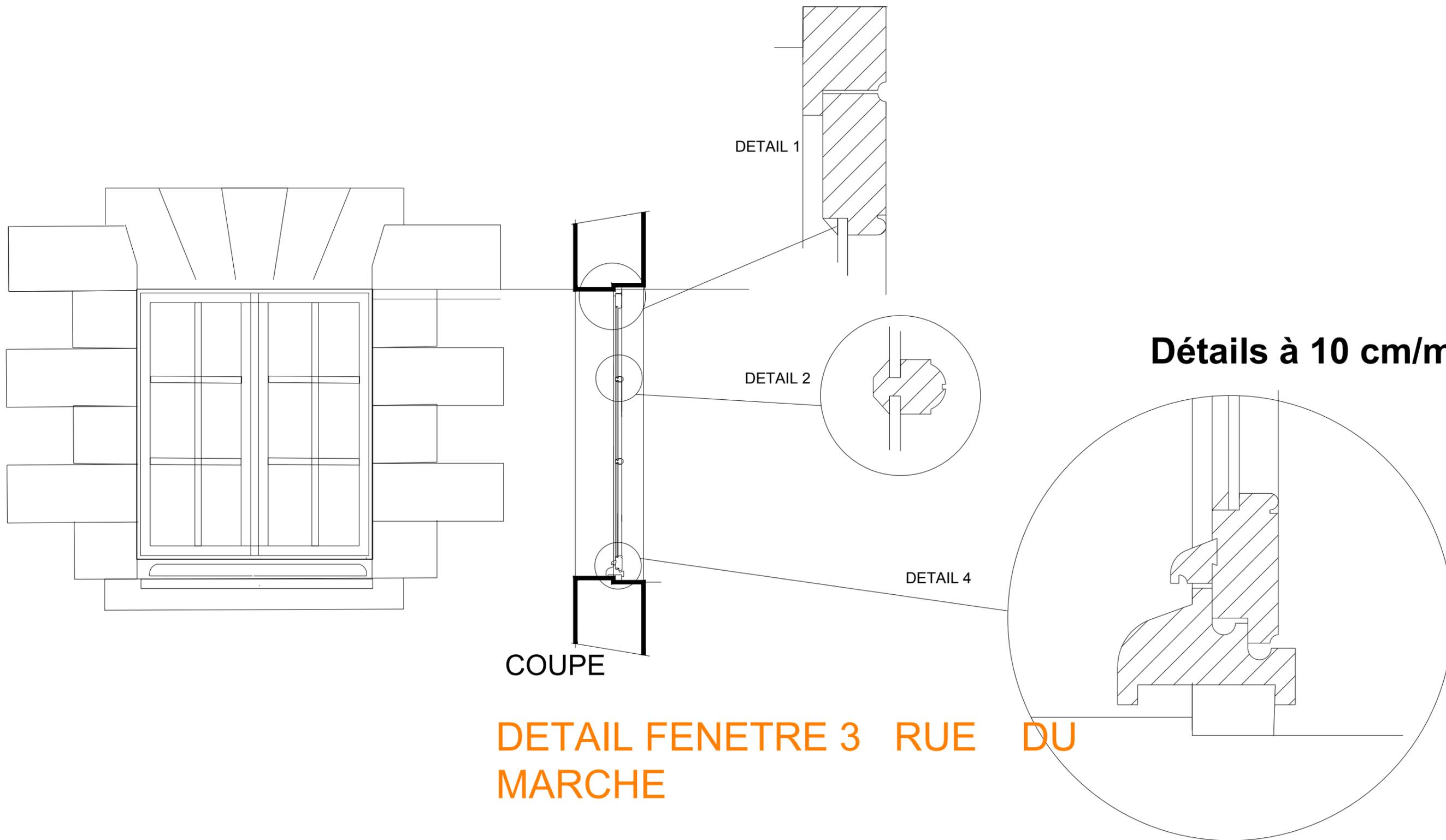
06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

PHOTOS



DETAIL FENETRE 3 RUE DU MARCHE

PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

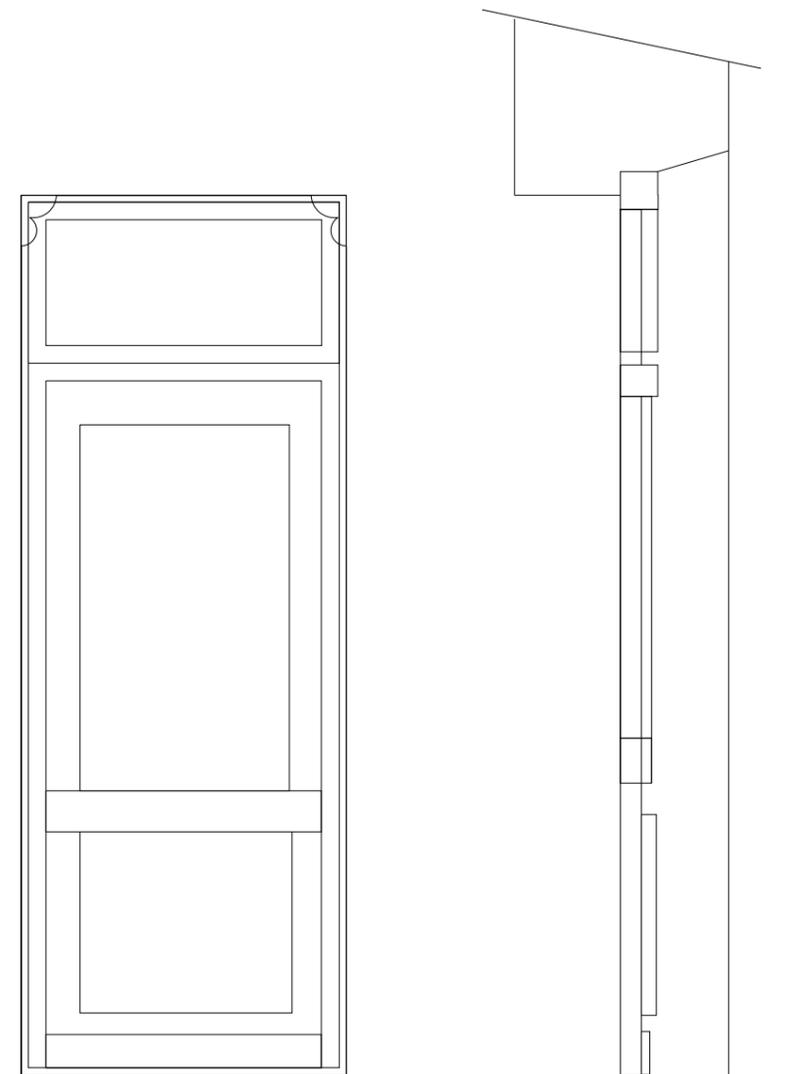
ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

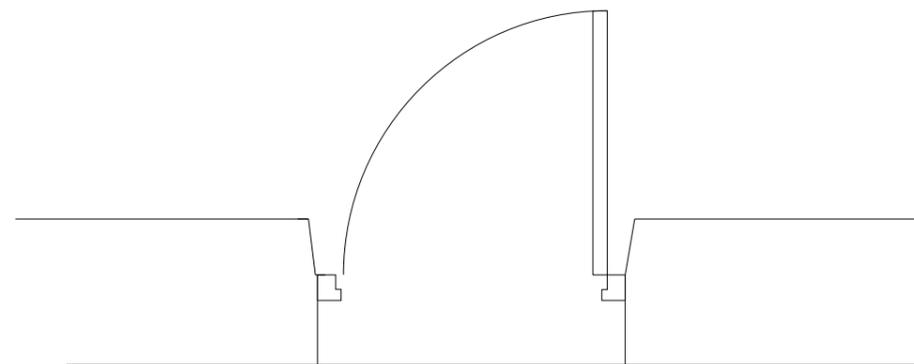
PC5 PLAN DES FACADES ET TOITURES

DETAILS

DETAIL PORTE SUR
3 RUE DU MARCHE



COUPE



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

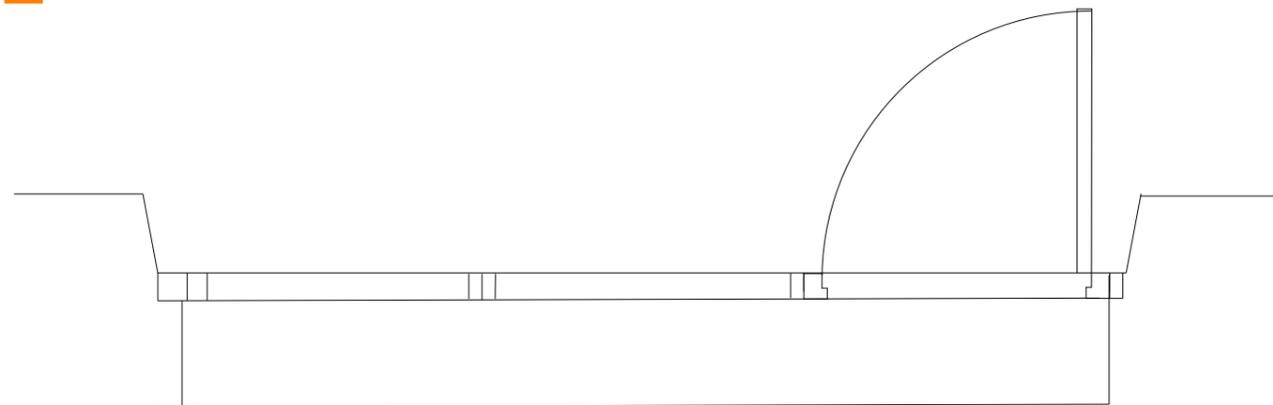
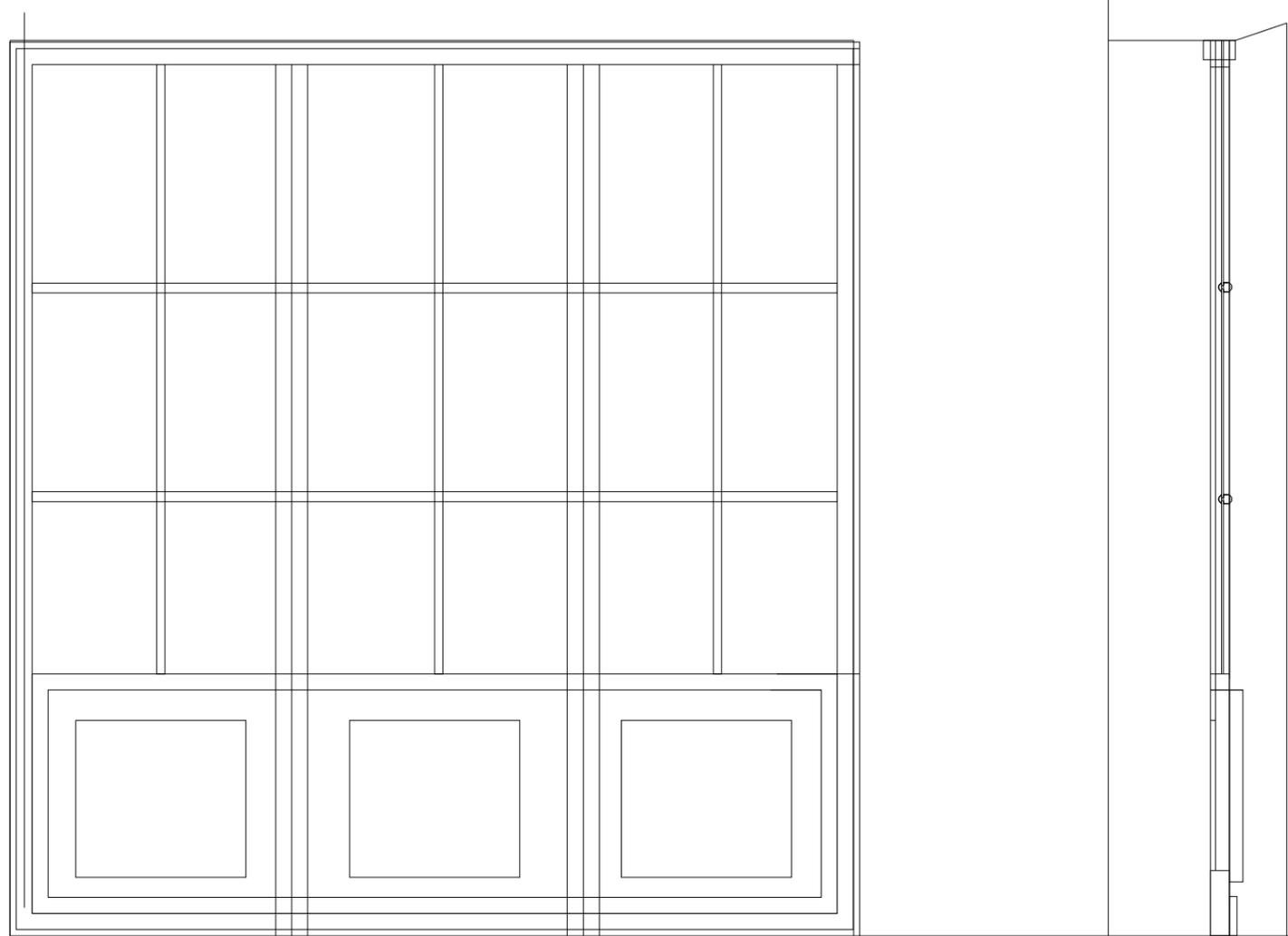
ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

juin 2020

PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

DETAILS

DETAIL PORTE VITRINE
SUR
3 RUE DU MARCHE



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

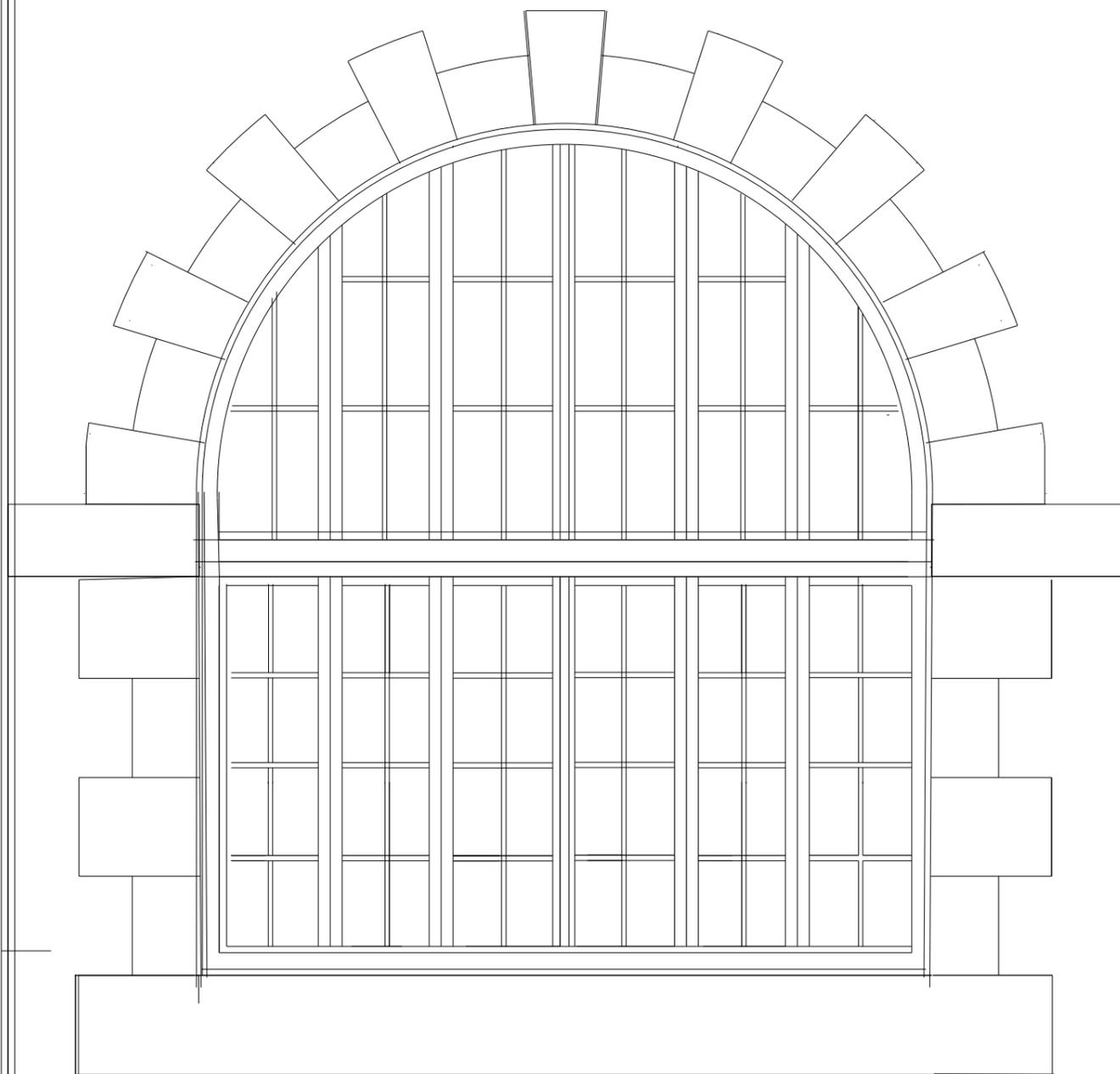
06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

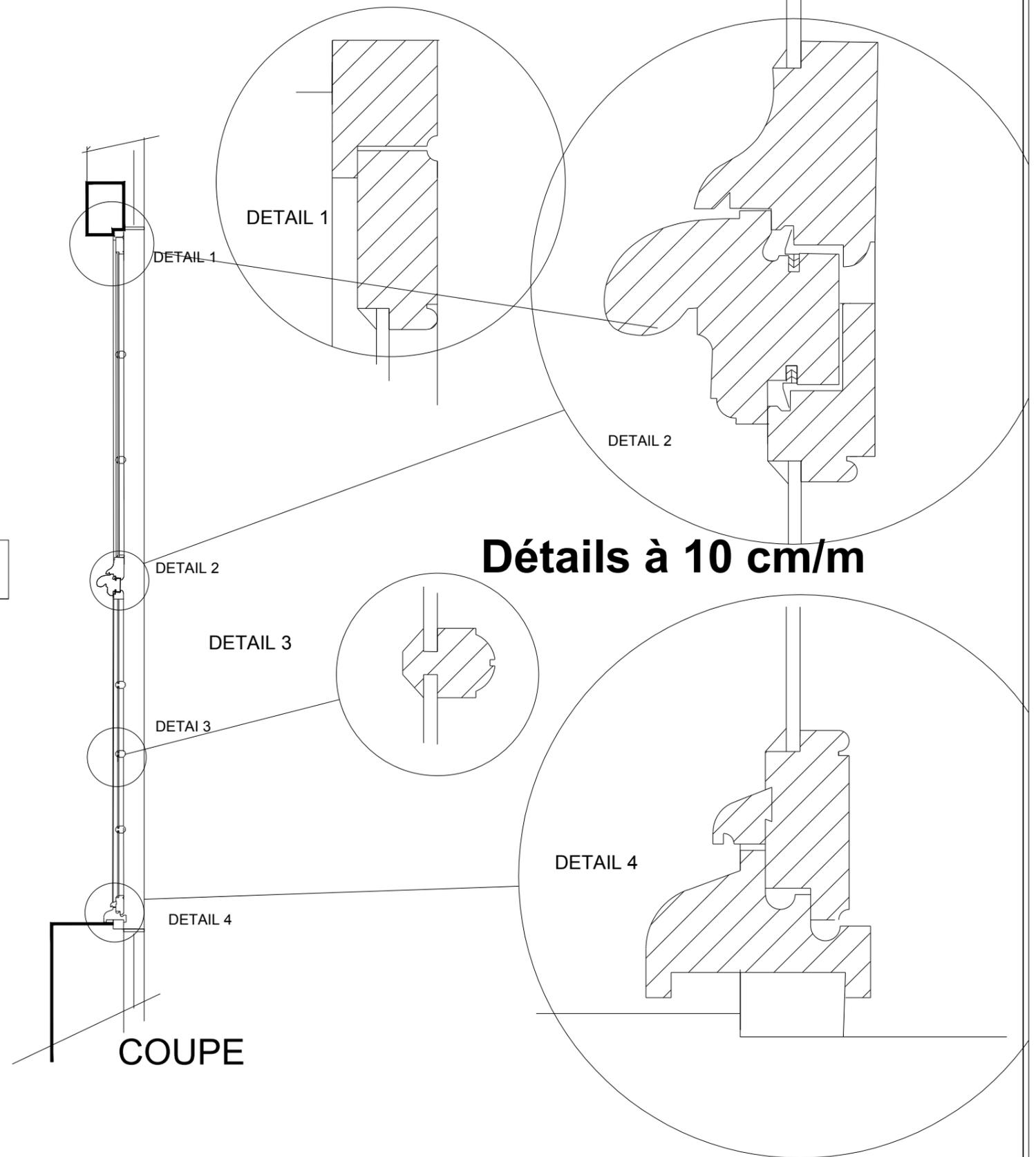
juin 2020

PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

DETAILS



**DETAIL PORTE VFENETRE
SUR
LA RUE DU THAU**



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

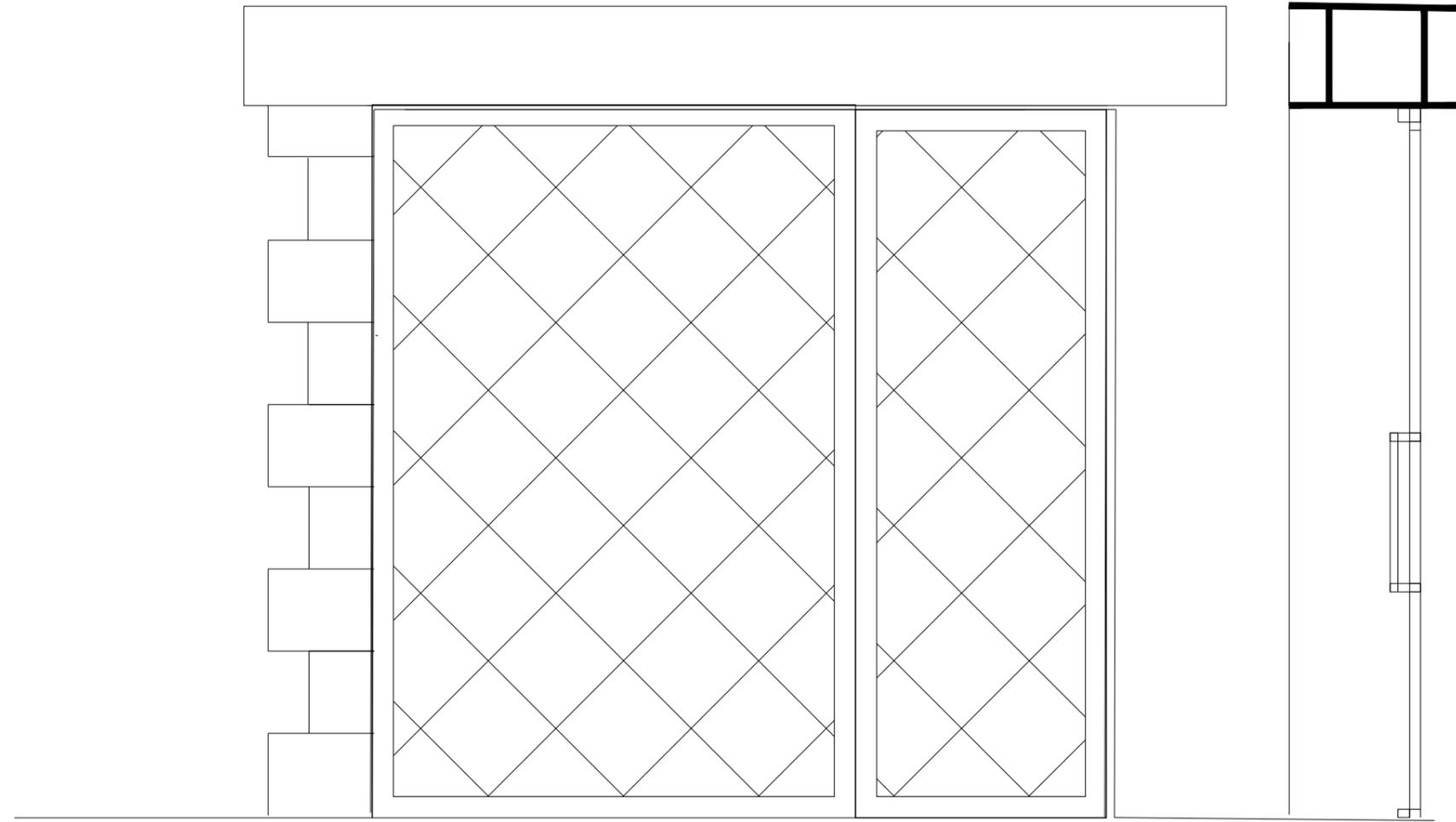
06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

juin 2020

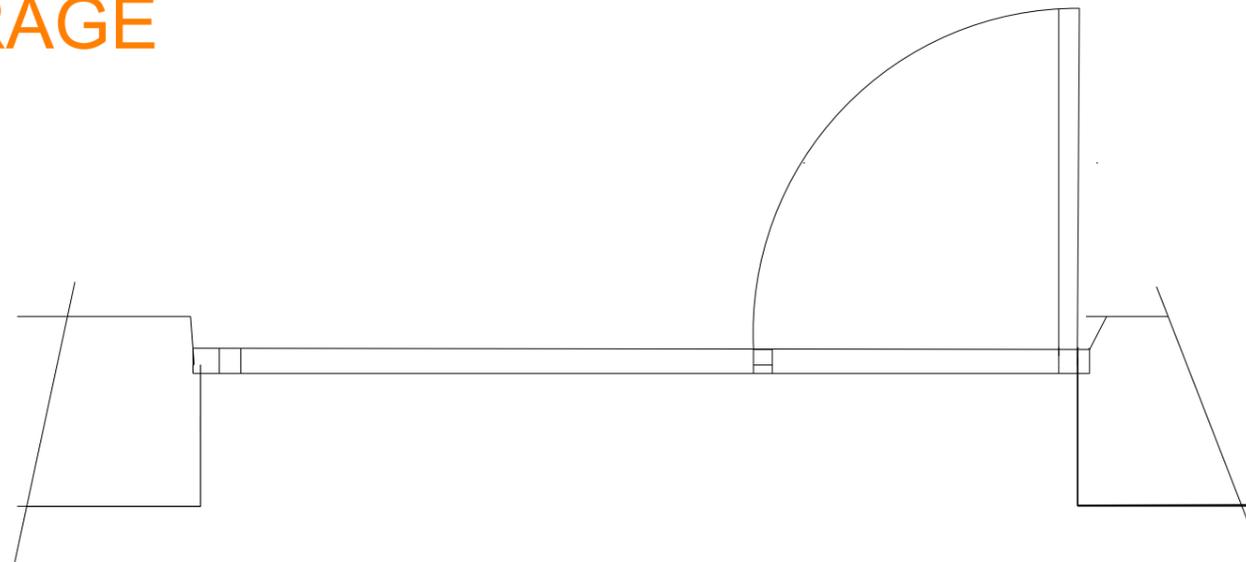
PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

DETAILS



COUPE

DETAIL PORTE SUR GARAGE
30
RUE
PASSEMILLON



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PC5 PLAN DES FACADES ET
TOITURES

DETAILS



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC7 PHOTO PROCHE



PHILIPPE FOURGOUS
architecte des a

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

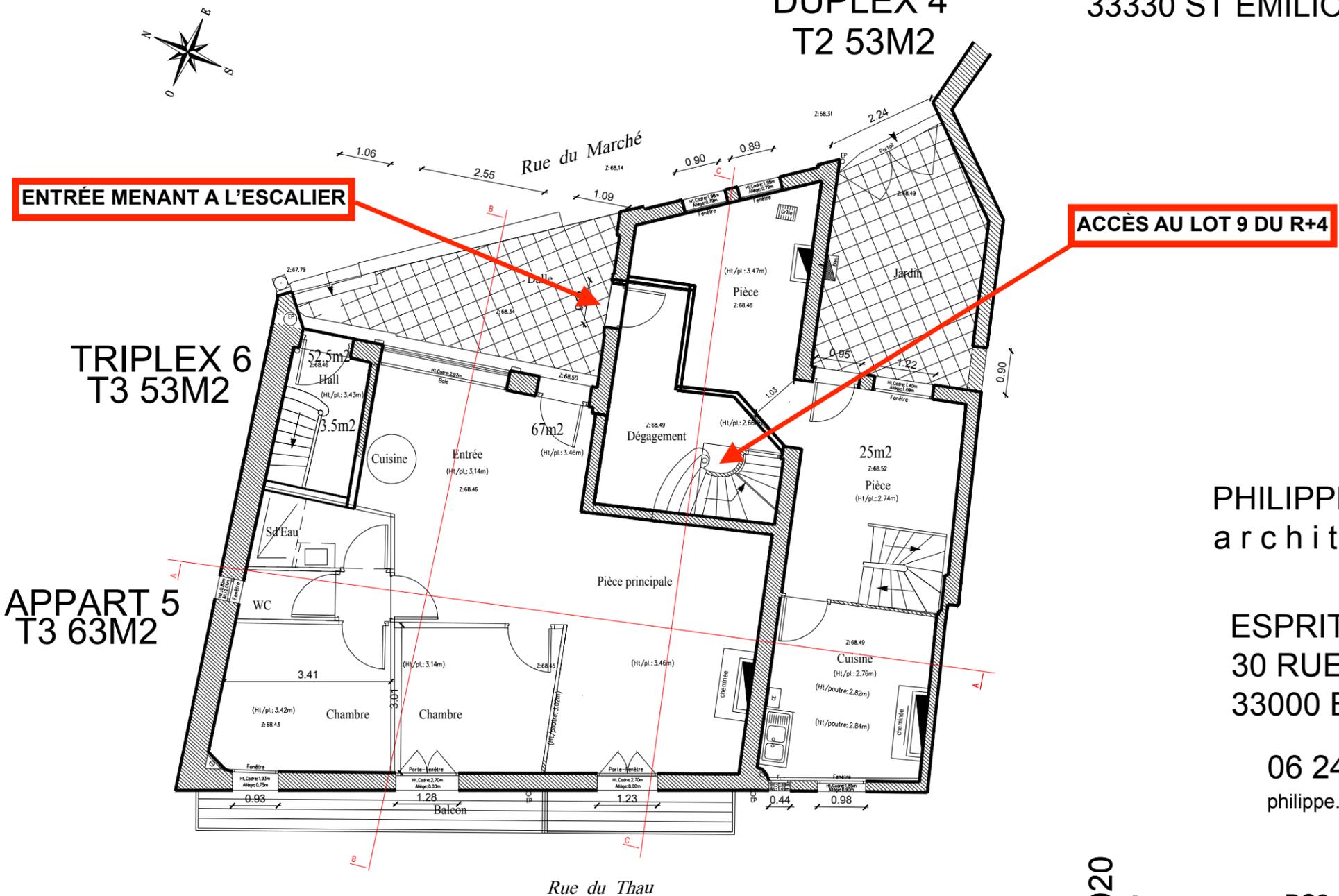
ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDAUX

juin 2020

PLANCHE PC8 PHOTO LOINTAINE

R+3
513 RUE DU THAU
3 RUE DU MARCHÉ
33330 ST EMILION

DUPLEX 4
T2 53M2



TRIPLEX 6
T3 53M2

APPART 5
T3 63M2

PHILIPPE FOURGOUS
architecte desa

ESPRIT DARCHI
30 RUE STE COLOMBE
33000 BORDEAUX

06 24 86 41 77
philippe.fourgous@sfr.fr

29-10-2020

PC2 PLAN R+3 1/100

PROJET



Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. **Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS** et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.**
- **Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir :**
 - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>);
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- **Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :**
 - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
 - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° _____,

déposée à la mairie le :

par : _____,

fera l'objet d'un permis tacite² à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

2 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Cachet de la mairie :

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.



Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions

cerfa
N° 13409*07

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : Commune : _____

Département : Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : ESPRIT DARCHI Raison sociale : _____

N° SIRET : 8 3 1 4 3 1 4 2 4 R C S B X Type de société (SA, SCI,...) : EURL

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : FOURGOUS Prénom : PHILIPPE

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 30 Voie : RUE STE COLOMBE

Lieu-dit : _____ Localité : BORDEAUX

Code postal : 33000 BP : Cedex :

Téléphone : 0624864177 indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : FOURGOUS Prénom : PHILIPPE

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : 30 Voie : RUE SAINTE COLOMBE

Lieu-dit : _____ Localité : BORDEAUX

Code postal : 33000 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0624864177 indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ fourgous@sfr.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 3 Voie : RUE DU MARCHE

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : 33000 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : A P Numéro : 307

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 206

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain

Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 - Architecte**

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : FOURGOUS Prénom : PHILIPPE

Numéro : 30 Voie : RUE SAINTE COLOMBE

Lieu-dit : _____ Localité : BORDEAUX

Code postal : 3 3 0 0 0 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : A23473

Conseil Régional de : NOUVELLE AQUITAINE

Téléphone : 0 6 2 4 8 6 4 1 7 7 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : fourgous @ sfr.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

RESTAURATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE DU 3 RUE DU MARCHE

DANS LE CADRE DE LA LOI MALRAUX

QUI POUR 8 LOGEMENTS EN TOUT, EN CREE 5 POUR 3 EXISTANTS.

DE MÊME 6 PLACES DE PARKINGS ASSURANT LE DEFICIT DE PLACES .

RESTAURATION DU CLOS ET COUVERT AINSI QUE LES LOTS TECHNIQUES

ET DECORATION COMPLETE.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- Si il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	625					625
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)	625					625

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : **3** Après réalisation du projet : **8**

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

.....

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :**6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

.....

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale :**Adresse** : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex : **Si le demandeur habite à l'étranger** : Pays : Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À BORDEAUX

Le : 02/11/2020

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

